

Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 42
Date de convocation : 09.11.2022
Numéro de délibération : DCM2022.077
Date de publication : 17.11.2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022 :

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HÉROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marion REMILLY, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Raynald AVISSE a donné procuration à Maryse LE GOFF, Bernard DENIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Stéphanie DELAVIER, Valérie MILLOT a donné procuration à Amélie DAVID, Annie PENNEC, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Martine TARDY, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

RAPPORT DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DU CINÉMA « LE COTENTIN » :

Monsieur le Maire rappelle que la concession de service public concernant le cinéma « le Cotentin » avec la société NOÉ a pris effet le 4 mars 2020, soit au moment du début de la crise sanitaire et des mesures de confinement.

L'équipement a été fermé administrativement du 09/03/2020 au 12/06/2020 puis du 1^{er}/11/2020 au 23/05/2021.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport transmis par la société NOÉ pour les années 2020-2021 et 2021-2022 annexé à la présente, l'exercice comptable étant établi du 01/07 au 30/06 de chaque année.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 17 novembre 2022.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

CARENTAN LE COTENTIN

ANALYSE D'EXPLOITATION

30/06/2022

	BILAN 30/06/20		BILAN 30/06/21		BILAN 30/06/22		ECART	
	4 mois		12 mois		12 mois			
Nbre d'entrées	604		5 692		25 683		19 991	351,2
Recettes Films TTC	3 105		30 365		140 358		109 993	362,2
Prix moyen TTC	5,14		5,33		5,47			
Confiserie HT par spectateur			0,77		0,94			
	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%
PRODUITS D'EXPORTATION								
RECETTES FILMS	2,6	96,59	25,5	39,86	117,9	67,53	92,4	362,24
PUBLICITE ECRAN	0,0	0,10	1,6	2,51	7,4	4,23	5,8	359,12
LOCATION SALLES					0,3	0,17	0,3	100,00
LOCATION MATERIELS DIVERSES PRESTA*					0,0	0,02	0,0	100,00
PARTICIPATION CE VAD					0,2	0,09	0,2	100,00
PRODUITS TICKETS PERIMES	0,1	3,12	0,1	0,13	0,3	0,18	0,2	296,39
SUBVENTION ART ET ESSAI			2,4	3,73	2,7	1,55	0,3	12,98
COMPENSATION TARIFAIRE	0,0	0,09	15,0	23,40	27,2	15,58	12,2	81,69
SUBVENTION DEPARTEMENT REGION	0,0	0,09			0,5	0,29	0,5	100,00
SUBVENTION Orange Séries			0,1	0,21	0,2	0,12	0,1	52,97
SUBVENTIONS CSCN & Ndlé Image			2,7	4,17	0,2	0,11	-2,5	-92,99
SUBVENTIONS CNC			10,7	16,68	6,1	3,48	-4,6	-43,04
SUBVENTIONS Fonds solidarité entse			6,0	9,31	11,6	6,65	5,7	94,87
TOTAL C.A. PRESTATIONS	2,7	100,00	64,0	100,00	174,6	100,00	110,6	172,81
CHARGES D'EXPLOITATION								
ACHAT BILLETTERIE	0,0	0,60	0,2	0,31	0,1	0,05	-0,1	-59,56
LOCATION FILMS	0,3	9,94	12,9	20,21	56,4	32,30	43,5	336,10
AFFICHAGE DYNAMIQUE			0,1	0,12	0,6	0,34	0,5	700,00
AFFICHES			0,1	0,23	1,2	0,68	1,0	712,75
TRANSPORT SUR ACHATS								
TOTAL CHARGES PRESTATIONS	0,3	10,54	13,4	20,87	58,3	33,38	44,9	336,33
MARGE SUR PRESTATIONS	2,4	89,46	50,6	79,13	116,3	66,62	65,7	129,69
PRODUITS D'EXPLOITATION								
VENTE CONFISERIE			4,4	100,00	23,7	98,16	19,3	442,25
VENTE DIVERSE					0,4	1,84	0,4	100,00
TOTAL C.A. VENTES		100,00	4,4	100,00	24,2	100,00	19,8	452,43
ACHATS CONFISERIES	1,3		1,7	39,34	7,9	32,61	6,2	358,00
VARIATION DE STOCKS	-1,3		1,2	26,45	-1,5	-6,36	-2,7	-232,76
TOTAL ACHATS MARCHANDISES			2,9	65,78	6,3	26,26	3,5	120,49
MARGE SUR MARCHANDISES			1,5	34,22	17,8	73,74	16,3	1 090,58
MARGE GLOBALE	2,4	89,46	52,1	76,26	134,1	67,49	82,0	157,29

CARENTAN LE COTENTIN

ANALYSE D'EXPLOITATION

30/06/2022

	BILAN 30/06/20		BILAN 30/06/21		BILAN 30/06/22		ECART	
	4 mois		12 mois		12 mois			
Nbre d'entrées	604		5 692		25 683		19 991	351,2
Recettes Films TTC	3 105		30 365		140 358		109 993	362,2
Prix moyen TTC	5,14		5,33		5,47			
Confiserie HT par spectateur			0,77		0,94			
	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%
FRAIS GENERAUX								
EDF			5,5	8,05	8,2	4,11	2,7	48,37
EAU	0,0	1,11	0,1	0,13	0,1	0,07	0,1	60,84
GAZ + LOC CHAUFFAGE			6,2	9,00	11,5	5,81	5,4	87,50
FOURNITURE ADMINISTRATIVE					0,3	0,13	0,3	100,00
HABILLEMENT					0,1	0,03	0,1	100,00
FOURNITURE ENTRETIEN	0,9	31,52	0,8	1,11	0,8	0,42	0,1	10,01
FOURNITURE CABINES	1,2	43,11	3,7	5,37	2,9	1,48	-0,7	-20,00
ENTRETIEN GENERAL ET MAINTENANCE			0,0	0,04	0,2	0,08	0,1	582,66
ASSURANCES	0,6	21,30	1,4	1,99	3,2	1,63	1,9	136,80
HONORAIRES ETUDES ARCHITECTES								
FRAIS POSTAUX / TELECOM			1,4	1,99	1,1	0,55	-0,3	-20,26
ANNONCES PRESSFS DONS			0,5	0,71	1,6	0,81	1,1	231,66
DOCUMENTATIONS								100,00
RECEPTIONS VOYAGES	0,2	6,21						100,00
TOTAL FRAIS GENERAUX	2,8	103,25	19,4	28,40	30,0	15,11	10,6	54,67
IMPÔTS ET TAXES								
CET					1,3	0,68	1,3	
COTISATION PROFESSIONNELLE			0,2	0,35	0,4	0,20	0,2	63,16
TAXE S/ENSEIGNES EXTERIEURES								
REDEVANCES SACEM/SPRE	0,0	1,67	0,3	0,50	2,1	1,07	1,8	522,46
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	0,0	1,67	0,6	0,85	3,9	1,95	3,3	562,70
CHARGES DE PERSONNEL								
SALAIRES + CHARGES	3,2	119,80	25,5	37,26	68,1	34,25	42,6	167,22
INTERIM Nettoyage			4,8	6,99	10,2	5,14	5,4	113,84
FRAIS DE PERSONNEL	3,2	119,80	30,2	44,25	78,3	39,39	48,0	158,78
FRAIS DE STRUCTURE SIEGE								
	0,4	14,86	10,2	14,96	25,0	12,57	14,8	144,37
M.B.A	-4,1	-150,11	-8,3	-12,20	-3,0	-1,53	5,3	-63,59
RESULTAT EXCEPTIONNEL								
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
PRODUITS EXCEP & DIVERS			-2,7	-4,02	-5,4	-2,71	-2,6	95,74
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-2,7	-4,02	-5,4	-2,71	-2,6	95,74
CHARGES SUR INVESTISSEMENTS								
LOCATION DIVERSES	2,5	92,12	0,9	1,27	0,9	0,45	0,0	3,33
LOYER + CHARGES + T.O.Ménagères					1,5	0,77	1,5	
INTERETS SUR EMPRUNTS								
AMORTISSEMENTS	0,4	13,70	1,2	1,76	2,9	1,45	1,7	138,48
QUOTE SUBV VIREE AU RESULTAT								
TOTAL	2,9	105,82	2,1	3,04	5,3	2,67	3,2	155,93
RESULTAT	-6,9	-255,94	-7,7	-11,22	-3,0	-1,49	4,7	-61,30
RESULTAT EXPLOITATION (hors exceptionnel)	-6,9	-255,94	-10,4	-15,24	-8,3	-4,20	2,1	-19,84

ÉVOLUTION : RECETTE - FRÉQUENTATION - PRIX MOYEN - DIFFUSION - PART DE MARCHÉ FRANCE CINÉMA LE COTENTIN - CARENTAN-LES-MARAIS

Année	Recette	%
2020	25 077 €	
2021	87 046 €	

Pavant	%
4 699	
15 980	

Entrées	%
4 857	
16 431	

Progr. 3D	% 3D
0	0,00%
0	0,00%

Prix Moyen	%
5,34 €	
5,45 €	

Films	%
102	
200	

Spéculac.	%
702	
1 413	

PDM France	%
0,00720	
0,01662	



Entrées
 PDM France





RÉCAPITULATIF DES ENTRÉES PAR JOUR
CINÉMA LE COTENTIN - CARENTAN



Année	Seml	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Payant	Evo	Recette
2021	0										
2021	1										
2021	2										
2021	3										
2021	4										
2021	5										
2021	6										
2021	7										
2021	8										
2021	9										
2021	10										
2021	11										
2021	12										
2021	13										
2021	14										
2021	15										
2021	16										
2021	17										
2021	18										
2021	19										
2021	20										
2021	21	26	20	13	78	106	122	17	382	7	2 244,30 €
2021	22	52	7	5	52	43	21	45	225	6	1 132,50 €
2021	23	35	72	6	17	20	55	43	248	24	1 057,10 €
2021	24	14	10	16	21	23	13	10	117	11	527,10 €
2021	25	33	16	109	137	85	44	23	447	11	2 263,50 €
2021	26	18	7	20	52	52	22	17	188	4	1 068,70 €
2021	27	46	9	18	78	99	28	23	303	10	1 272,90 €
2021	28	70	65	50	104	89	92	170	640	14	3 555,20 €
2021	29	53	66	55	89	37	22	179	501	11	2 992,40 €
2021	30	76	158	46	89	121	63	90	643	41	4 432,30 €
2021	31	83	63	80	68	37	53	132	516	11	3 020,40 €
2021	32	44	71	76	125	160	68	93	637	11	3 785,30 €
2021	33	87	63	43	46	76	89	78	482	4	2 715,10 €
2021	34	57	72	43	78	43	68	26	387	10	2 183,00 €
2021	35	43	141	41	21	23	53	63	385	4	2 151,10 €
2021	36	40	10	36	36	44	28	14	208	8	1 205,60 €
2021	37	37	10	20	48	48	21	11	195	2	1 046,00 €
2021	38	18	15	21	49	47	7	9	166	5	974,30 €
2021	39	8	17	40	45	47	5	20	135	6	768,70 €
2021	40	25	8	5	25	37	58	42	193	8	1 053,10 €
2021	41	9	8	21	63	63	36	121	321	8	1 758,20 €
2021	42	15	10	25	70	50	15	12	197	7	1 124,10 €
2021	43	49	7	29	58	69	44	72	328	5	1 934,60 €
2021	44	135	96	76	64	162	135	101	769	28	4 180,50 €
2021	45	147	85	66	97	58	15	11	479	12	2 638,20 €
2021	46	33	83	134	58	77	37	120	542	27	2 606,10 €
2021	47	68	58	232	231	395	51	97	1 082	14	6 107,30 €
2021	48	72	246	254	139	56	64	64	575	33	5 900,35 €
2021	49	55	2	60	174	249	12	23	697	7	3 327,80 €
2021	50	80	22	28	214	204	69	80	697	50	3 922,40 €
2021	51	104	125	193	200	244	190	217	912	12	5 118,80 €
2021	52	166	130	60	60	51	172	142	191	12	2 201,10 €
2021	53	189	149	64	54	172	142	191	402	12	2 201,10 €
ANNÉE		1 989	1 897	1 962	3 157	3 067	1 694	2 214	15 980	451	87 046,25 €
%		12,45	11,87	12,28	19,78	19,19	10,66	13,85	97,26	2,74	5,45 €



BOX OFFICE DES FILMS 2021
CINÉMA LE COTENTIN - CARENTAN



RANG	TITRE DU FILM	DISTRIBUTEUR	PAYANTS		EXO	TOTAL	RECETTE	SEANCE	SPS	PM	SOP	CARRIL
			EXO	TOTAL								
1	LES BOUDES EN TRIANGLE	SCOPETTES NOUVELLE	1	157	0	157	9.264,80 €	35	41	6,03 €	10,85%	10,85%
2	LES TIGES	PAINE FILMS	18	18	1	19	6.962,00 €	27	35	5,48 €	6,66%	17,84%
3	SPOTERMAN MO'NEY HONEY	SCOPETTES NOUVELLE	4	4	0	4	4.272,20 €	27	28	5,78 €	4,91%	22,25%
4	GAZELLE TOULI	UNIVERSAL PICTURES	256	8	253	4.701,00 €	40	15	6,31 €	5,49%	28,15%	
5	MON BEAU PAYSAN	UNIVERSAL PICTURES	3.132	3	3.129	2.671,30 €	17	32	5,15 €	3,07%	31,42%	
6	MON BEAU PAYSAN	UNIVERSAL PICTURES	400	9	409	2.553,60 €	40	11	6,17 €	3,05%	34,02%	
7	LA MAÎTRESSE ET LE FILM	PRODUCTIONS PICTURE	390	2	392	2.180,70 €	17	10	5,32 €	1,41%	38,19%	
8	COLLEUR DE BEAU MIEU	GIBBSIA FILMS	388	21	409	1.438,40 €	16	21	5,97 €	2,47%	40,70%	
9	FAST AND FURIOUS 9	UNIVERSAL PICTURES	356	2	358	1.428,40 €	19	10	6,00 €	2,47%	40,70%	
10	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	358	7	365	1.428,40 €	19	10	6,00 €	2,47%	40,70%	
11	LES COINGS 2 UNE NOUVELLE ÈRE UNIVERSAL PICTURES	UNIVERSAL PICTURES	349	13	362	1.428,40 €	43	9	5,30 €	2,15%	45,31%	
12	EMCANTO LA MAÎTRESSE FINIWI (WAL DISNEY STUDIO)	GALUMONT	321	14	335	1.279,50 €	38	10	5,73 €	2,04%	47,34%	
13	LE GARD ET LE LION	GALUMONT	327	7	334	1.463,90 €	35	13	5,14 €	1,90%	49,28%	
14	ASNI LES COINS	GALUMONT	266	2	268	1.295,10 €	27	27	4,09 €	2,01%	51,45%	
15	BLACK WIDOW	WALT DISNEY STUDIO	263	4	267	1.519,80 €	34	6	2,74 €	1,47%	52,45%	
16	BARB BROS 2 UNE AFFAIRE DE FAMIL UNIVERSAL PICTURES	UNIVERSAL PICTURES	261	6	267	1.499,40 €	24	12	2,74 €	1,47%	52,45%	
17	BARB BROS 2 UNE AFFAIRE DE FAMIL UNIVERSAL PICTURES	WALT DISNEY STUDIO	277	2	279	1.225,30 €	24	8	4,91 €	1,47%	59,70%	
18	CHANGELIA	WALT DISNEY STUDIO	271	2	273	1.384,80 €	20	12	5,40 €	1,45%	61,15%	
19	LA FAMILLE ADDAMS 2 UNE VOIEE UNIVERSAL PICTURES	UNIVERSAL PICTURES	261	2	263	1.351,50 €	24	10	5,81 €	1,92%	62,71%	
20	LE THÉORÈME DU PETIT ANGOIS	WARRNER BROS TRAVA	223	3	226	1.351,50 €	24	9	5,20 €	1,89%	64,10%	
21	VENOM LE THÈRE DE CARNAJES	SONY PICTURES ENT	212	10	222	1.207,10 €	28	9	5,20 €	1,89%	64,10%	
22	UN TOUT CHOU TOUT	SCAR 2 LETE	350	10	360	600,00 €	10	210	2,10 €	0,02%	65,07%	
23	UN TOUT CHOU TOUT	WARRNER BROS TRAVA	198	7	205	1.133,50 €	38	5	6,12 €	1,20%	69,41%	
24	LES TITANELS	WALT DISNEY STUDIO	198	1	199	1.133,50 €	38	5	6,12 €	1,20%	69,41%	
25	LES TITANELS	WALT DISNEY STUDIO	186	2	188	1.098,50 €	20	6	3,92 €	1,00%	69,41%	
26	GRÈCE ALOU 2 MANIQUÉ EN VILLAGE PICTURES ENT	UNIVERSAL PICTURES	182	2	184	1.011,40 €	15	12	4,28 €	1,21%	71,12%	
27	C'EST QUOI CE BARY ?	UGC DISTRIBUTION	181	16	197	916,30 €	25	4	5,57 €	1,05%	71,27%	
28	SPYGLI	PAINE FILMS	181	16	197	916,30 €	25	4	5,57 €	1,05%	71,27%	
29	MON VOISIN TOTO	WALDO BROSCH DISTRI	146	2	148	916,30 €	25	4	5,57 €	1,05%	71,27%	
30	TOP ET JERRY	WALT DISNEY STUDIO	142	4	146	871,50 €	24	7	5,46 €	1,00%	74,20%	
31	PRINCE COLORE	UGC DISTRIBUTION	142	4	146	888,00 €	24	7	5,46 €	1,00%	74,20%	
32	PRINCE COLORE	UGC DISTRIBUTION	142	4	146	888,00 €	24	7	5,46 €	1,00%	74,20%	
33	REBEL VOUS WITH DESTINY	REGO QUEST ENT	147	31	178	1.076,00 €	2	90	10,93 €	0,88%	76,09%	
34	LE BE BLACK MOG	GIBBSIA FILMS	124	14	144	333,00 €	2	48	2,62 €	0,78%	76,09%	
35	MONSIEUR	GALUMONT	124	5	129	616,50 €	12	11	5,42 €	0,81%	76,09%	
36	ENVOLE-MOI	PAINE FILMS	111	1	112	676,10 €	10	17	5,21 €	0,21%	78,02%	
37	CLÉFARD	PRODUCTIONS PICTURE	119	2	121	468,00 €	2	58	4,00 €	0,55%	79,24%	
38	LE TISS	PAVO O FILMS DIST	112	4	116	665,90 €	14	8	5,81 €	0,75%	80,00%	
39	BAC MONO	PAVO O FILMS DIST	112	4	116	665,90 €	14	8	5,81 €	0,75%	80,00%	
40	ONANON ET LA LEGÈRE DES RIQUETS UNIVERSAL PICTURES	UNIVERSAL PICTURES	112	2	114	607,00 €	24	3	5,52 €	0,70%	80,69%	
41	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	139	2	141	438,00 €	2	111	4,84 €	0,50%	81,10%	
42	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
43	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
44	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
45	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
46	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
47	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
48	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
49	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
50	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
51	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
52	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
53	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
54	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
55	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
56	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
57	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
58	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
59	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
60	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
61	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
62	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
63	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
64	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
65	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
66	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
67	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
68	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
69	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
70	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
71	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
72	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
73	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
74	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
75	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
76	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
77	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
78	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
79	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
80	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
81	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
82	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
83	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	
84	OSIS 117 ALBERT MOULÉ EN AVION	GALUMONT	88	13	101	438,00 €	6	19	4,44 €	0,45%	81,10%	



BOX OFFICE DES FILMS 2021
CINÉMA LE COTENTIN - CARENTAN



RANG	TITRE DU FILM	DISTRIBUTEUR	PAYS	DZO	TOTAL	RECEPTE SEANCE		PM	POUR CUMUL
						50%	50%		
85	TICHAO RANTRE	PAVIE FILMS	31	0	31	0	0	0	0
86	ILLUSTRATIONS	UNIVERSAL PICTURE	21	0	21	0	0	0	0
87	MALOUENI KILLS	UNIVERSAL PICTURE	21	0	21	0	0	0	0
88	POUCS FRANCE	SOAR 1 FETE	20	0	20	0	0	0	0
89	BARRAGOU	APOLLO FILMS DIST	20	0	20	0	0	0	0
90	LA VIEILLE DAME INDIGNE	SHELLAC	19	0	19	0	0	0	0
91	MAURE JOUENNE POUR LA REINE	SHELLAC	18	0	18	0	0	0	0
92	SPIRIT L'INCOGNITABLE	UNIVERSAL PICTURE	17	0	17	0	0	0	0
93	MYSTERE A SAINT-TROPEZ	STUDIOCANAL	17	0	17	0	0	0	0
94	LES ANGES DE LA VIE	VENETAO DISTRIBUTION	17	0	17	0	0	0	0
95	LOU LOU LOU	VENETAO DISTRIBUTION	17	0	17	0	0	0	0
96	ON EST FAIT POUR S'ENTENDRE	DIAPYAMA DISTRIBUTION	16	0	16	0	0	0	0
97	OLD	UNIVERSAL PICTURE	16	0	16	0	0	0	0
98	ZENBAOON LE DAIKON ET LES MEURTRES DE LA RUE DU PNEUM	TAMASKA DISTRIBUTION	16	0	16	0	0	0	0
99	LEON MOGAIN PRETRE	TAMASKA DISTRIBUTION	15	1	16	1	15	15	15
100	LES FANTASMES	GALAMONT	15	1	16	1	15	15	15
101	MA MERE EST UN COBOLLE (ET ALI) LES FILMS DU PNEUM	LE PACTE	15	0	15	0	0	0	0
102	FINCH ALORS ?	LE PACTE	14	0	14	0	0	0	0
103	SONOIC ET JULIETTE OREBA DE BARBARICO ROUSSILL	UNIVERSAL PICTURE	14	0	14	0	0	0	0
104	ANGELCAN NORTHWAVE 3 - SANS L'UNIVERSAL PICTURE	SOCIETE MOULIERE	12	0	12	0	0	0	0
105	NOU	TAMASKA DISTRIBUTION	12	0	12	0	0	0	0
106	LA TRESSE DES HOMMES	AD VITAM	12	0	12	0	0	0	0
107	L'INCORRIGIBLE	AD VITAM	12	0	12	0	0	0	0
108	LA TRESSE DES HOMMES	AD VITAM	12	0	12	0	0	0	0
109	UN HIBOU	AD VITAM	12	0	12	0	0	0	0
110	SCORPION GANE 2 LE MONDE EST UN SOUVENIR PICTURES ENT	DIAPYAMA DISTRIBUTION	12	0	12	0	0	0	0
111	QUATRE EN CAR	WALT DISNEY STUDIOS	11	0	11	0	0	0	0
112	UN FILM PORTUGAL	STUDIOCANAL	11	0	11	0	0	0	0
113	OPERATION PORTUGAL	STUDIOCANAL	11	0	11	0	0	0	0
114	UNE FEMME DU MONDE	STUDIOCANAL	11	0	11	0	0	0	0
115	CONNIE HALLWAY BEBOY 2001 LE MONDE EST UN SOUVENIR PICTURES ENT	STUDIOCANAL	11	0	11	0	0	0	0
116	L'ORIGINE DU MONDE	WALT DISNEY STUDIOS	11	0	11	0	0	0	0
117	NOUVAU MONDE	WALT DISNEY STUDIOS	11	0	11	0	0	0	0
118	ANNETTE	WALT DISNEY STUDIOS	11	0	11	0	0	0	0
119	NOTRE DAME DE PARIS OREBA DE BARBARICO ROUSSILL	UNIVERSAL PICTURE	11	0	11	0	0	0	0
120	EXTREMADOURAUN VOYAGE DE MA CINEMA PNEUM FILM	AD VITAM	11	0	11	0	0	0	0
121	LE MONDE EST UN SOUVENIR PICTURES ENT	AD VITAM	11	0	11	0	0	0	0
122	AN	COBERT DIS	10	0	10	0	0	0	0
123	AN	COBERT DIS	10	0	10	0	0	0	0
124	TRALALA	PRAGMATIE	10	0	10	0	0	0	0
125	ESKIMO	PRAGMATIE	10	0	10	0	0	0	0
126	MAVONBILES	GALAMONT	10	0	10	0	0	0	0
127	ALBATROS	MEYMENTO DISTRIBUTION	9	0	9	0	0	0	0
128	LOOYSSER DE COLOUM	PAVIE FILMS	9	0	9	0	0	0	0
129	LES FILMS DU PNEUM	UNIVERSAL PICTURE	8	0	8	0	0	0	0
130	LES FILMS DU PNEUM	UNIVERSAL PICTURE	8	0	8	0	0	0	0
131	INDOS GALANES	ASSOCIATION PNEUM	8	0	8	0	0	0	0
132	30 JOURS MAX	STUDIOCANAL	8	0	8	0	0	0	0
133	L'ENVENEMENT	WOLFO BUNSCHE DISTRI	8	0	8	0	0	0	0
134	LE DISCOURS	LE PACTE	8	0	8	0	0	0	0
135	LA PAT PATROUILLE AU CINEMA	COR PARENTS EX COT	7	0	7	0	0	0	0
136	CEY MALO	WARRNER BROS TRAV	7	0	7	0	0	0	0
137	LA PROMETTUDE DE MONSIEUR PAUL KEBBO	GHEBRA FILMS	7	0	7	0	0	0	0
138	REVOLOUR LE MONDE	GHEBRA FILMS	7	0	7	0	0	0	0
139	LA BOUCE ET LE MOIR OREBA DE BARBARICO ROUSSILL	UNIVERSAL PICTURE	7	0	7	0	0	0	0
140	LA BOUCE ET LE MOIR OREBA DE BARBARICO ROUSSILL	UNIVERSAL PICTURE	7	0	7	0	0	0	0
141	GAGARINE	UNIVERSAL PICTURE	7	0	7	0	0	0	0
142	GAGARINE	UNIVERSAL PICTURE	7	0	7	0	0	0	0
143	LA FLUTE ENCHANTEE OREBA DE BARBARICO ROUSSILL	GHEBRA FILMS	6	0	6	0	0	0	0
144	BANANQUE	GHEBRA FILMS	6	0	6	0	0	0	0
145	SOUS LES ETOLLES DE PARIS	DIAPYAMA DISTRIBUTION	6	0	6	0	0	0	0
146	LES OLYMPIQUES PARIS 176	MEYMENTO DISTRIBUTION	6	0	6	0	0	0	0
147	PANOU A L'ECOLE DES COZEAUNS AOP	CEBHO	6	0	6	0	0	0	0
148	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	6	0	6	0	0	0	0
149	DARTAGNAN ET LES TROIS MOUSquetaires	UNIVERSAL PICTURE	5	0	5	0	0	0	0
150	SEIZE ANTOINES	CHAMA CINEMA	5	0	5	0	0	0	0
151	SEIZE ANTOINES	CHAMA CINEMA	5	0	5	0	0	0	0
152	SAM LE POMPIER ET LE MYSTERE DU PATHE LINE	UGC DISTRIBUTION	4	0	4	0	0	0	0
153	HAUTE COULTEUR	UGC DISTRIBUTION	4	0	4	0	0	0	0
154	HAUTE COULTEUR	UGC DISTRIBUTION	4	0	4	0	0	0	0
155	JULE EN 12 CHAPITRES	MEYMENTO DISTRIBUTION	4	0	4	0	0	0	0
156	LES ANIMONS DYANUS	HAUT ET COURT DIS	4	0	4	0	0	0	0
157	LES ANIMONS DYANUS	HAUT ET COURT DIS	4	0	4	0	0	0	0
158	LES ANIMONS DYANUS	HAUT ET COURT DIS	4	0	4	0	0	0	0
159	LES ANIMONS DYANUS	HAUT ET COURT DIS	4	0	4	0	0	0	0
160	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	4	0	4	0	0	0	0
161	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	4	0	4	0	0	0	0
162	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	4	0	4	0	0	0	0
163	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	4	0	4	0	0	0	0
164	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	4	0	4	0	0	0	0
165	BERGAMA ISLAND	LES FILMS DU COSMA	3	0	3	0	0	0	0
166	CHEN MOUERN LA VIE A PARIS	LES FILMS DU COSMA	3	0	3	0	0	0	0
167	TOUR METRONA	LES FILMS DU COSMA	3	0	3	0	0	0	0
168	LES ANIMONS DYANUS	HAUT ET COURT DIS	3	0	3	0	0	0	0
169	LES ANIMONS DYANUS	HAUT ET COURT DIS	3	0	3	0	0	0	0
170	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
171	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
172	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
173	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
174	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
175	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
176	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
177	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
178	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
179	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
180	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
181	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
182	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
183	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
184	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
185	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
186	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
187	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
188	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
189	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
190	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
191	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
192	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
193	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
194	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
195	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
196	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
197	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
198	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
199	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0
200	LE MONTEUR DES ANTOINES	CEBHO	2	0	2	0	0	0	0



BOX OFFICE DES FILMS 2021
CINÉMA LE COTENTIN - CARENTAN



RANG	TITRE DU FILM	DISTRIBUTEUR	PAYANTS	EXO	TOTAL	RECETTE	PERCENTAGE	PERCENTAGE	PERCENTAGE	PERCENTAGE	PERCENTAGE
						€	%	%	%	%	%
171	DELPHINE ET CAROLÉ	PRODIGES ALBA FILMS	2	0	2	450 €	0,01%	0,01%	98,44%	0,00%	98,44%
172	SOUS SIÈGE	PARITVALLER	2	0	2	1500 €	0,01%	0,01%	99,86%	0,00%	99,86%
173	LA LOI DE THÉODORE	WILD BIRD BETA	2	0	2	450 €	0,01%	0,01%	99,87%	0,00%	99,87%
174	LES SÉMINARISTES	APP	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	99,88%	0,00%	99,88%
175	PROFESSOR VULGAR	PO VITRAZ	2	0	2	1100 €	0,01%	0,01%	99,89%	0,00%	99,89%
176	PROFESSOR VULGAR	PO VITRAZ	2	15	17	1100 €	0,01%	0,01%	99,91%	0,00%	99,91%
177	PROFESSOR VULGAR	PO VITRAZ	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	99,92%	0,00%	99,92%
178	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	1800 €	0,01%	0,01%	99,94%	0,00%	99,94%
179	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	99,95%	0,00%	99,95%
180	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	99,96%	0,00%	99,96%
181	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	99,97%	0,00%	99,97%
182	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	99,98%	0,00%	99,98%
183	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	99,99%	0,00%	99,99%
184	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
185	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
186	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
187	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
188	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
189	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
190	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
191	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
192	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
193	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
194	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
195	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
196	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
197	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
198	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
199	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%
200	AXTE COME ET L'ÉQUIPE	LE GÉNÉRALISTE	2	0	2	900 €	0,01%	0,01%	100,00%	0,00%	100,00%



POINTS DE REPÈRE
CINÉMA LE COTENTIN - CARENTAN



REPARTITION DES SPECTATEURS PAR JOUR EN %										
Année	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Payant	Recette	
2020	12,53	14,09	14,09	17,12	11,51	14,85	14,85	4 699	25 077,00 €	
2021	12,45	11,87	12,28	19,19	13,85	13,85	15 980	87 046,25 €		

MEILLEURS RÉSULTATS PAR JOUR ET SEMAINE										
Année	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Payant	Recette	
2020	155	116	245	245	136	118	229	813	4 494,70 €	
2021	189	246	294	345	190	217			5 578,30 €	

TOP DES FILMS PAR AN										
Année	Nbre Films	Séances	Films	Distributeurs	Payant	Recette				
2020	102	702 30	JOURS MAX	STUDIOCANAL	450	2 212,90 €				
2021										

TOP 20 DEPUIS 2020										
Année	Films	Distributeurs	Payant	Recette						
2021	LES TROIS MUSQUETAIRES	PATHÉ FILMS	1 107	6 062,00 €						
2021	SPIDER-MAN NO WAY HOME	SONY PICTURES ENTERTAINME	749	4 272,20 €						
2021	KAMELOT VOLÉ 1	SOCIÉTÉ NOUVELLE DE DISTR	745	4 701,00 €						
2020	ADIEU LES CONES	GAUMONT	580	2 671,30 €						
2021	TOUTS EN SCÈNE 2	UNIVERSAL PICTURES INTERN	519	2 653,60 €						
2020	30 JOURS MAX	STUDIOCANAL	458	2 180,70 €						
2021	MOURIR PEUT ATTENDRE	UNIVERSAL PICTURES INTERN	430	2 178,10 €						
2020	LES TROIS 2 TOURNÉE MONDIALE	UNIVERSAL PICTURES INTERN	402	1 238,25 €						
2021	LA PAT PATROUILLE LE FILM	PARAMOUNT PICTURES FRANCE	390	2 146,50 €						
2021	SCOULEUR DE PEAU : MIEL	GEBEKA FILMS	381	1 869,70 €						
2021	PAST AND FURIOUS 9	UNIVERSAL PICTURES INTERN	365	1 779,50 €						
2021	OSS 117 ALERTE ROUGE EN AFRIQUE NOIRE	GAUMONT	358	1 657,30 €						
2021	LES CROODS 2 UNE NOUVELLE ÈRE	UNIVERSAL PICTURES INTERN	353	1 883,90 €						
2021	ENCANTO, LA FANTASTIQUE FAMILLE MAORIG	WALT DISNEY STUDIOS DISTR	340	1 750,10 €						
2020	POLY	SOCIÉTÉ NOUVELLE DE DISTR	336	1 518,20 €						
2021	LE LOUP ET LE LIEN	STUDIOCANAL	321	1 409,20 €						
2020	LES BLAQUES DE TOTO	SOCIÉTÉ NOUVELLE DE DISTR	320	1 296,70 €						
2021	ALINE	GAUMONT	307	1 232,20 €						
2021	BLACK WIDOW	WALT DISNEY STUDIOS DISTR	263	1 268,80 €						

DANCTRE DU FILM	DISTRIBUTEUR	PAYANTS	EXO	TOTAL	RECETTE	SEANCE	SPS	PM	
1	LES BODINS EN THAILANDE	SOCIETE NOUVELLE	1 570	17	1 587	9 466,80 €	39	41	6,03 €
2	LES TUCHE 4	PATHE FILMS	1 107	18	1 125	6 062,00 €	32	35	5,48 €
3	SPIDER-MAN NO WAY HOME	SONY PICTURES EN	749	4	753	4 272,20 €	27	28	5,70 €
4	KAMMELOTT VOLÉ 1	SOCIETE NOUVELLE	745	8	753	4 701,00 €	50	15	6,31 €
5	ADIEU LES COMS	GAUMONT	580	31	611	3 355,10 €	45	14	5,78 €
6	TOUTS EN SCENE 2	UNIVERSAL PICTUR	519	23	542	2 671,30 €	17	32	5,15 €
7	30 JOURS MAX	STUDIOCANAL	458	12	470	2 252,50 €	30	16	4,92 €
8	MOURIR PEUT ATTENDRE	UNIVERSAL PICTUR	430	9	439	2 653,80 €	40	11	6,17 €
9	LES TROUS 2 TOURNÉE MONDIALE	UNIVERSAL PICTUR	402	16	418	1 943,80 €	37	11	4,84 €
10	LA PAT PATROUILLE LE FILM	PARAMOUNT PICTU	390	7	397	2 180,70 €	17	23	5,59 €
11	COULEUR DE PEAU : MIEL	GERBEKA FILMS	381	21	402	1 238,25 €	4	101	3,25 €
12	FAST AND FURIOUS 9	UNIVERSAL PICTUR	365	7	372	2 128,10 €	16	23	5,97 €
13	OSS 117 ALERTE ROUGE EN AFRIQUE	GAUMONT	358	7	365	2 146,50 €	37	10	6,00 €
14	LES CROQDS 2 UNE NOUVELLE ÈRE	UNIVERSAL PICTUR	353	13	366	1 869,70 €	42	9	5,30 €
15	ENCANTO. LA FANTASTIQUE FAMILLE	WALT DISNEY STUJ	340	8	348	1 779,50 €	36	10	5,22 €
16	POLY	SOCIETE NOUVELLE	336	14	350	1 755,00 €	19	18	5,22 €
17	LE LOUP ET LE LION	STUDIOCANAL	321	14	335	1 657,30 €	18	19	5,16 €
18	LES BLAQUES DE TOTO	SOCIETE NOUVELLE	320	7	327	1 695,70 €	38	9	5,30 €
19	ALINE	GAUMONT	307	7	314	1 883,80 €	25	13	6,14 €
20	BLACK WIDOW	WALT DISNEY STUJ	263	4	267	1 518,20 €	34	8	5,77 €
21	BABY BROS 2 UNE AFFAIRE DE FAN	UNIVERSAL PICTUR	261	6	267	1 409,20 €	23	12	5,40 €
22	CRUELLA	WALT DISNEY STUJ	257	7	264	1 296,70 €	38	7	5,05 €
23	LA FAMILLE ADDAMS 2 UNE VIE	EUNIVERSAL PICTUR	251	9	260	1 232,20 €	34	8	4,91 €
24	GRAND BAIN	UGC	245	0	245	1 225,00 €	1	245	5,00 €
25	COMMENT C'EST LOIN	LA BELLE COMPANY	245	0	245	1 225,00 €	1	245	5,00 €
26	LE TRÉSOR DU PETIT NICOLAS	WARNER BROS TRA	235	2	237	1 268,80 €	20	12	5,40 €
27	VENOM LET THERE BE CARNAGE	SONY PICTURES EN	233	3	236	1 353,30 €	24	10	5,81 €
28	UN TOUR CHEZ MA FILLE	PATHE FILMS	232	10	242	1 207,10 €	28	9	5,20 €
29	JANE PAS CHARLOTTE	JOUR 2 FETE	200	10	210	800,00 €	3	70	4,00 €
30	LES ÉTRANGERS	WALT DISNEY STUJ	198	1	199	1 135,20 €	33	6	5,73 €
31	DUNE	WARNER BROS TRA	198	7	205	1 213,50 €	38	5	6,13 €
32	PIERRE LAMPIN 2 : PANIQUE EN VILL	SONY PICTURES EN	186	2	188	940,50 €	24	8	5,06 €
33	C'EST QUOI CE PAPA ?	UGC DISTRIBUTION	182	8	190	1 011,10 €	25	8	5,56 €
34	EIFFEL	PATHE FILMS	181	5	186	1 058,40 €	15	12	5,85 €
35	MON VOISIN TOTORO	WILD BUNCH DIST	174	16	190	435,00 €	3	63	2,50 €
36	TOM ET JERRY	WARNER BROS TRA	164	5	171	916,20 €	25	7	5,52 €
37	SCOOPY	WARNER BROS TRA	162	4	166	974,20 €	56	3	6,01 €
38	TENET	WALT DISNEY STUJ	154	4	159	871,50 €	24	7	5,66 €
39	JUNGLE CRUISE	NORD OUEST STUJ	147	33	180	1 470,00 €	2	90	10,00 €
40	RENDEZ-VOUS WITH DESTINY	UGC DISTRIBUTION	147	0	147	588,00 €	1	147	4,00 €
41	Alors On Danse	SOCIETE NOUVELLE	140	2	142	809,30 €	22	6	5,78 €
42	DIVORCE CLUB	GERBEKA FILMS	134	10	144	335,00 €	3	48	2,50 €
43	L'ILE DE BLACK MOR	GERBEKA FILMS	127	2	129	733,50 €	16	7	5,78 €
44	ANTOINETTE DANS LES CEVENNES	DIAPHYNA DISTRIB	124	6	130	616,50 €	12	11	4,97 €
45	MYSTÈRE	GAUMONT	123	2	125	695,20 €	29	4	5,65 €
46	MON COUSIN	PATHE FILMS	121	1	122	706,70 €	16	8	5,84 €
47	ENVOLE-MOI	PATHE FILMS	118	2	120	615,10 €	7	17	5,21 €
48	CLEFORD	PARAMOUNT PICTU	117	0	117	468,00 €	2	59	4,00 €
49	LE TEST	APOLLO FILMS DIS	113	1	114	656,90 €	14	8	5,81 €
50	BAC NORD	STUDIOCANAL	113	1	114	656,90 €	14	8	5,81 €

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 42
Date de convocation : 09.11.2022
Numéro de délibération : DCM2022.078
Date de publication : 17.11.2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022 :

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marion REMILLY, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Raynald AVISSE a donné procuration à Maryse LE GOFF, Bernard DENIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Stéphanie DELAVIER, Valérie MILLOT a donné procuration à Amélie DAVID, Annie PENNEC, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Martine TARDY, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

DÉLIBÉRATION TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION PORTANT SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-HILAIRE-PETITVILLE :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Saint-Hilaire-Petitville et déterminé les modalités de la concertation rendue obligatoire par l'article L103-2 du code de l'urbanisme.

La présente délibération a pour objet de tirer un bilan de l'ensemble des éléments de concertation recueillis afin de disposer du plus grand nombre possible d'opinions exprimées.

Les objectifs de la concertation sont d'informer le public sur l'évolution du PLU rendue nécessaire afin de permettre la réalisation du projet Hommage aux Héros et l'intégration du projet dans son environnement immédiat.

Les modalités de la concertation liées à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, arrêtées par la délibération du 15 septembre 2022 sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier de concertation en version papier dans les Mairies de Carentan et Saint-Hilaire-Petitville et en ligne sur le site internet de la commune
- Mise à disposition de deux registres papier dans les mairies susvisées pendant toute la durée de la concertation permettant au public de porter ses observations ou propositions, la possibilité étant offerte également de faire parvenir ses observations à l'adresse : mairie.contact@carentan.fr
- Organisation de deux réunions publiques

Il est prévu enfin que le bilan de concertation soit présenté au Conseil Municipal, objet de la présente puis diffusé sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire expose ensuite le bilan de la concertation.

Le bilan de concertation (ANNEXE 1) est joint à la présente délibération. Il est accompagné des documents présentés lors des deux réunions publiques (ANNEXE 2). Ce bilan s'attache à prendre en compte les observations et contributions propres à l'objet de la concertation préalable sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU de Saint-Hilaire-Petitville.

Considérant qu'en application de l'Article L.103-6 du code de l'urbanisme, il doit être tiré le bilan de la concertation,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L103-2 et suivants,

Vu la délibération n°DCM2022.066 du 15 septembre 2022 définissant les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis,

Vu le bilan de la concertation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (4 abstentions : Amélie DAVID, Denis TARDIVEAU, Valérie MILLOT par procuration et Christian VANDROMME par procuration) :

- Confirme que la concertation relative à la procédure de mise en compatibilité du PLU de Saint-Hilaire-Petitville par déclaration de projet s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 15 septembre 2022
- Arrête le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente conformément à l'article L103-6 du Code de l'urbanisme,
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet et à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme, Carentan-les-Marais, le 17 novembre 2022.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



ANNEXE 1 : BILAN DE LA CONCERTATION

1°) RAPPEL DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA CONCERTATION :

La concertation s'est déroulée du 10 octobre 2022 au 7 novembre 2022 inclus.

Publication :

- Un avis de concertation a été publié dans les journaux d'annonces légales de la presse de la Manche le 22/09/22 et le Ouest France 14 et 50 le 23/09/22.
- Un avis a également été affiché le 23 septembre 2022 dans les Mairies déléguées de Carentan et Saint-Hilaire-Petitville et publié sur le panneau lumineux situé en centre-ville.

Pendant toute la durée de la concertation, le dossier de concertation, présentant le projet de modification du PLU de Saint-Hilaire-Petitville a été mis à disposition du public à la mairie de Carentan-les-Marais et à la mairie déléguée de Saint-Hilaire-Petitville. Il a également été mis à disposition par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune.

Deux registres papier ont été ouverts dans les mairies de Carentan et Saint-Hilaire-Petitville pour recueillir les observations et propositions du public. Il a également été ouverte la possibilité de faire parvenir ses observations sur l'adresse mail de la mairie, l'ensemble de ces correspondances ayant été intégré aux registres papier.

Deux réunions publiques se sont tenues le 13 octobre et le 27 octobre 2022.

L'ensemble de ces documents sont consultables en Mairie de Carentan-les-Marais.

2°) PARTICIPATION A LA DEMARCHE DE LA CONCERTATION :

Courriers et courriels reçus en Mairie ou déposés sur les registres de Saint-Hilaire-Petitville : 4 et sur celui de Carentan : 35 dont huit d'une même personne représentante d'une association.

Participation aux deux réunions publiques : environ une quarantaine de personnes à chaque réunion.

3°) NATURE ET CONTENU DES OBSERVATIONS EXPRIMÉES :

A) NATURE DES OBSERVATIONS :

Les contributions formulées (exprimées lors des réunions publiques ou par courriers et courriel) comprennent :

- Des questionnements techniques, des demandes de précisions sur les réseaux et les engagements financiers de la commune, des contestations contre le projet Hommage aux Héros en lui-même et la modification du PLU, et des contributions positives ont été formulées lors des réunions publiques.
- Des contributions écrites sur les registres qui formulent une opposition claire au projet Hommage aux Héros et à la modification du PLU
- Des contributions qui soutiennent le projet de modification du PLU afin de pouvoir accueillir le projet Hommage aux Héros

B) ANALYSE DES OBSERVATIONS :

Les remarques portées au registre, émanant d'une opinion défavorable à la modification du PLU relatent principalement les thématiques suivantes :

- Consommation d'espaces agricoles, de zones humides et insertion des constructions dans le paysage local

- Absence de communication des études
- Absence d'intérêt général compte tenu que le projet est un projet privé
- Questionnement sur l'aménagement des cheminements cyclables
- Engagements financiers de la commune

A l'inverse, les opinions favorables au projet relatent essentiellement les thématiques suivantes :

- Perspective de poursuite de développement de la commune
- Intérêt culturel et sociologique de ce projet
- Perspectives d'évolution et de retombées économiques pour le territoire

Afin de prendre en compte les questions, remarques et observations, la commune apporte les précisions qui suivent.

C) REPONSES APPORTÉES AUX QUESTIONNEMENTS ET PRÉOCCUPATIONS :

Sur l'ouverture à l'urbanisation, la consommation d'espaces agricoles et l'insertion dans le paysage :

Plusieurs personnes indiquent s'opposer à l'ouverture à l'urbanisation afin de préserver ces terres pour l'avenir dans le cadre de relocalisation rendue nécessaire par la montée du niveau marin, ou pour la souveraineté alimentaire.

Les terrains objets de la présente concertation sont pressentis, de par leur situation géographique comme pouvant donner lieu à court terme à une classification permettant l'urbanisation. En effet, dans le cadre des travaux du SCOT, un certain nombre d'hectares seront classés comme constructibles afin d'accueillir des activités économiques ou des équipements. Si la classification actuelle de ces terrains en zone agricole ne permet pas en l'état de construction, la réflexion est réelle d'une nouvelle classification (en zone pouvant accueillir des constructions) de ces terrains dans les documents d'urbanisme à intervenir de par leur situation géographique.

Dans le projet, à ce stade des études, sur la zone de 32 hectares, environ 16 hectares seront classés en zone aménageable et constructible. Ainsi la moitié du site restera non constructible à vocation agricole.

Afin de favoriser l'insertion du projet dans le paysage, il est prévu la protection d'un plus grand nombre de haies que dans le règlement actuel. Cette protection s'accompagne d'une obligation de compensation et de confortement du maillage des haies existantes, des plantations de haut jet sont également préconisées.

Sur l'absence de communication des études :

Plusieurs personnes indiquent, notamment dans le cadre des réunions publiques que le dossier proposé n'est pas suffisamment précis notamment sur l'absence d'études complètes sur l'environnement.

Il est rappelé que conformément au Code de l'urbanisme, la procédure de concertation préalable intervient avant que le dossier de mise en compatibilité du PLU ne soit arrêté avec précision. De ce fait, ce dossier, n'est, par définition, pas encore abouti. A l'issue de la procédure de concertation préalable, le dossier comprendra :

- Une note de présentation de la procédure, qui présentera le projet, argumentera son intérêt général, exposera les changements apportés au PLU et présentera l'évaluation environnementale
- Les pièces du PLU modifiées : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), règlement écrit et graphique et Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP).

Par la suite, une enquête publique propre à cette procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet, sera organisée afin de recueillir les observations du public sur le dossier dans son ensemble.

Sur l'absence d'intérêt général :

Plusieurs contributions relèvent l'absence d'intérêt général au motif que le projet Hommage aux Héros est porté par une société privée.

La réalisation d'un projet privé peut parfaitement servir l'intérêt général du territoire. Culturel et innovant, ce projet confortera l'attractivité touristique de la commune et la dynamique du territoire en apportant un équipement touristique et culturel complémentaire à l'offre actuelle.

Sur le cheminement cyclable :

Plusieurs contributions écrites et orales s'interrogent sur le cheminement cyclable qui apparaît dans le projet de modification du PLU quant à l'opportunité de réaliser ces connexions pour le seul projet Hommage aux Héros. Il a également été soulevé la dangerosité de tels aménagements.

La commune de Carentan-les-Marais s'est engagée dans la rédaction d'un schéma directeur vélo à l'échelle de l'ensemble de son territoire avec comme objectif premier de permettre une circulation cyclable au quotidien. Ce schéma en cours d'étude a vocation à prioriser les sections significatives à mettre en œuvre. Inscrire dans les choix réglementaires la réalisation d'un accès cyclo-pédestre autour de ce site relève de la cohérence de l'aménagement du territoire, ces problématiques faisant maintenant partie intégrante des prévisions des documents d'urbanisme.

Sur les engagements financiers de la commune :

A plusieurs reprises des personnes ont sollicité des éléments sur les incidences financières pour la collectivité (acquisition de terres agricoles en 2020, modalités du bail emphytéotique à intervenir avec les porteurs de projet, modalités et coûts de viabilisation des terrains.)

Il y a lieu d'abord de clarifier la mise en réserve foncière décidée par le Conseil Municipal en 2020 et sur laquelle certaines personnes s'interrogent.

Cette mise en réserve foncière, permet à la commune de disposer de terrains permettant d'offrir des compensations en cas de mise en constructibilité de terrains exploités. La commune a ainsi acquis une surface de 48 hectares pour un montant de 373 095 €. La mise en réserve foncière de terres agricoles est une pratique commune des collectivités afin d'assurer les compensations nécessaires dans le cadre de l'urbanisation.

Concernant le bail emphytéotique à intervenir, ce dernier sera établi et proposé à l'approbation du Conseil Municipal lorsque la commune disposera de l'ensemble des éléments financiers (acquisition des terrains, travaux de réseaux, études, honoraires...) lui permettant d'appréhender le coût pour la collectivité. Ainsi, il aurait été prématuré de déterminer les conditions de ce bail alors même que la phase de concertation était en cours, mais il sera accessible au public dès lors que les modalités financières et juridiques auront été arrêtées entre la collectivité et les porteurs de projet.

En conclusion, la concertation s'est déroulée conformément aux modalités arrêtées par la délibération n°DCM2022-066 du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2022. Une cinquantaine de personnes et trois représentants d'associations ou comités ont fait part de leurs observations tant pendant les réunions publiques que sur les registres.

L'information et la participation du public se poursuivra notamment au moment de l'enquête publique.

ANNEXE 2 :

du 10 octobre au 7 novembre 2022



Déclaration de Projet et mise en compatibilité du PLU de SAINT HILAIRE PETITVILLE

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Pour consulter les documents de la concertation préalable sur le projet et les compte-rendu de réunions publiques :

- sur le site de la commission nationale du débat public :
<https://www.debatpublic.fr/hommage-aux-heros-carentan-les-marais-3061>
- sur le site du projet :
<https://www.concertation.hommageauxheros.fr>

Pour consulter les documents de la concertation préalable sur la mise en compatibilité du PLU et s'exprimer :

- le dossier de concertation est consultable en mairie
(à Carentan, et à Saint Hilaire-Petitville) aux horaires habituels d'ouverture
et sur le site de **Carentan-les-marais** : <https://carentanlesmarais.fr>

Il sera complété au fur et à mesure de l'avancement des études

- deux réunions publiques sont prévues :

Jeudi 13 octobre 2022 au théâtre de Carentan à 18h30

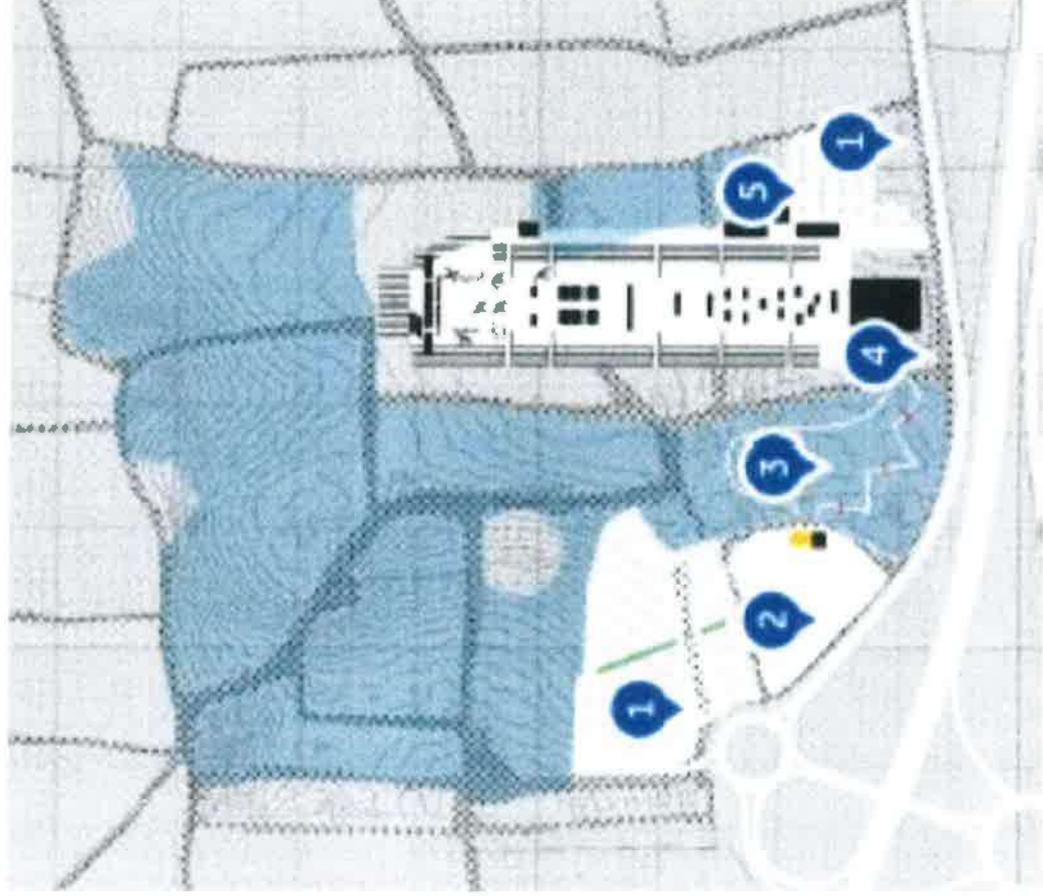
Jeudi 27 octobre 2022 à la Salle des fêtes de Saint-Hilaire-Petitville à 18h30 ;

VIVREXEL :

RAPPEL DU PROJET ...

L'aménagement d'un site, au nord de l'échangeur de Carentan, pour recevoir un équipement culturel et mémoriel qui présentera un spectacle, dit « docu-live » consacré au Débarquement et à la bataille de Normandie avec des reconstitutions historiques et des outils scéniques pour offrir une "expérience" inédite aux spectateurs

à ce stade des études



L'aménagement comprendra sur environ 15 hectares :

1 - des aires de stationnement :

- a- pour les visiteurs à l'ouest : environ 800 places
- b- pour le personnel à l'est : de 200 à 250 places.

2 - un site pour l'accueil de pavillons d'expositions et d'animations (prévus dans un second temps)

3 - un bâtiment d'accueil qui devance le site paysager d'accès à " l'expérience "

Emprise environ 550m2 sur trois niveaux

4 - un lobby, salle "d'embarquement" des visiteurs pour entrer et sortir du théâtre mobile.

Emprise environ 550m2 sur trois niveaux
le théâtre mobile avec son esplanade de 400m de longueur

pour une emprise d'environ 2000m2 sur près de 20m de hauteur

5 - des bâtiments annexes (coulisses, bâtiments techniques et administratifs, ...)

pour une emprise d'environ 1500m2 sur deux niveaux

PREMIÈRES ILLUSTRATIONS DU PROJET

à ce stade des études



LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

LA FINALITÉ :

- ✓ Inscrire le projet d'équipement mémoriel "Hommage aux Héros" dans le PLU de Saint Hilaire-Petitville

SON CONTENU :

- ✓ la présentation du projet et de son intérêt général
- ✓ l'évaluation environnementale
qui présente la démarche de projet et explicite ses choix pour "éviter - réduire - compenser" ses incidences sur l'environnement
- ✓ les règlements écrit et graphique modifiés
- ✓ les orientations d'aménagement (OAP) ajoutées
qui contractualisent les choix d'aménagement et d'urbanisation
- ✓ le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) précisé

LE CALENDRIER DU PROJET

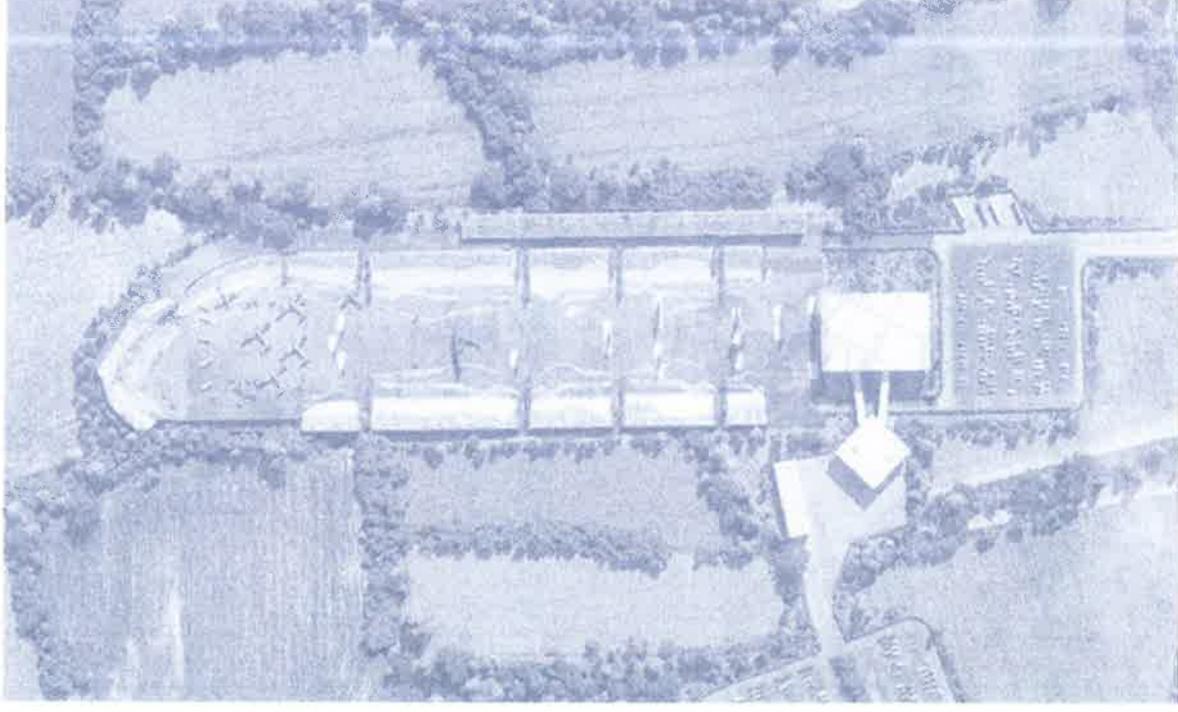


LE PROJET ...

une longue esplanade de 400m de long sur laquelle se déplacera un théâtre mobile qui pourra accueillir un millier de spectateurs plusieurs fois par jour, durant la saison touristique.

LE SITE RETENU

un ensemble foncier de 32 ha en cours d'acquisition par la commune de Carentan-les-marais



L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET

UN ÉQUIPEMENT CULTUREL ET MÉMORIEL INNOVANT

Le projet

Créer un équipement culturel pour accueillir un projet scénique et mémoriel : "Hommage aux Héros". C'est une création scénique qui alliera les moyens techniques du spectacle vivant contemporain et ceux de l'audiovisuel pour restituer et resituer avec rigueur l'histoire du Débarquement des alliés et de la Bataille de Normandie sous la forme d'une expérience immersive inédite.

Son intérêt général

C'est un projet culturel innovant qui contribuera à la transmission de la mémoire du Débarquement ainsi qu'à la compréhension de ce moment de l'histoire commune. Pour raconter cet épisode au plus grand nombre, et particulièrement aux jeunes générations, le projet propose une approche nouvelle, non usitée localement : une animation, dite "docu-live" qui repose sur une "expérience immersive".

Pour le territoire, ce nouvel équipement culturel est une opportunité pour préserver la pérennité de l'intérêt porté aux sites du Débarquement et contribuer, avec une nouvelle approche, à l'indispensable dialogue sociétal sur la guerre et la paix, en concertation avec les acteurs mémoriels actuels.

Sa contemporanéité est une source d'attractivité pour Carentan-les-marais et au-delà, la Baie du cotentin, dont la renommée et le tourisme sont très liés à ce moment d'histoire.

L'intérêt à agir de Carentan-les-marais

Compétente en matière touristique, culturelle, et de loisirs, la commune souhaite accueillir cet équipement vu son intérêt, tant pour la dynamique culturelle et touristique qu'il peut insuffler, que pour ses retombées au service de la rénovation urbaine dès à présent engagée par la collectivité.

JUSTIFICATION DE LA LOCALISATION RETENUE

LE CHOIX DE LA LOCALISATION

✓ Une desserte routière de qualité



LE CHOIX DE LA LOCALISATION

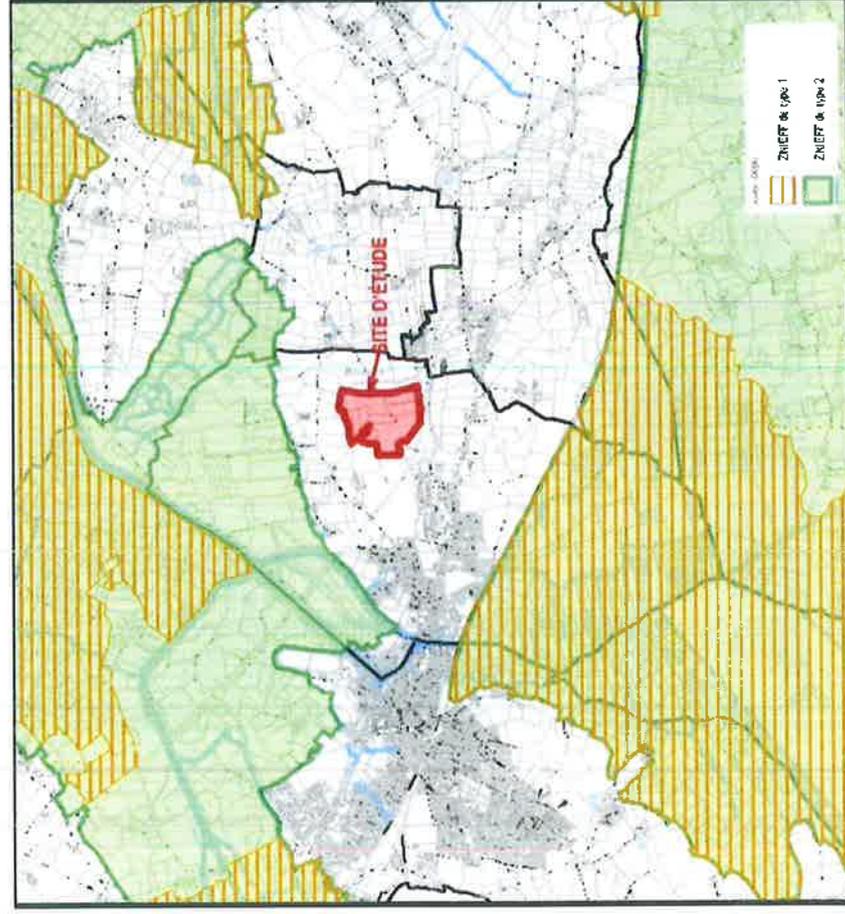
✓ Une desserte ferroviaire à proximité



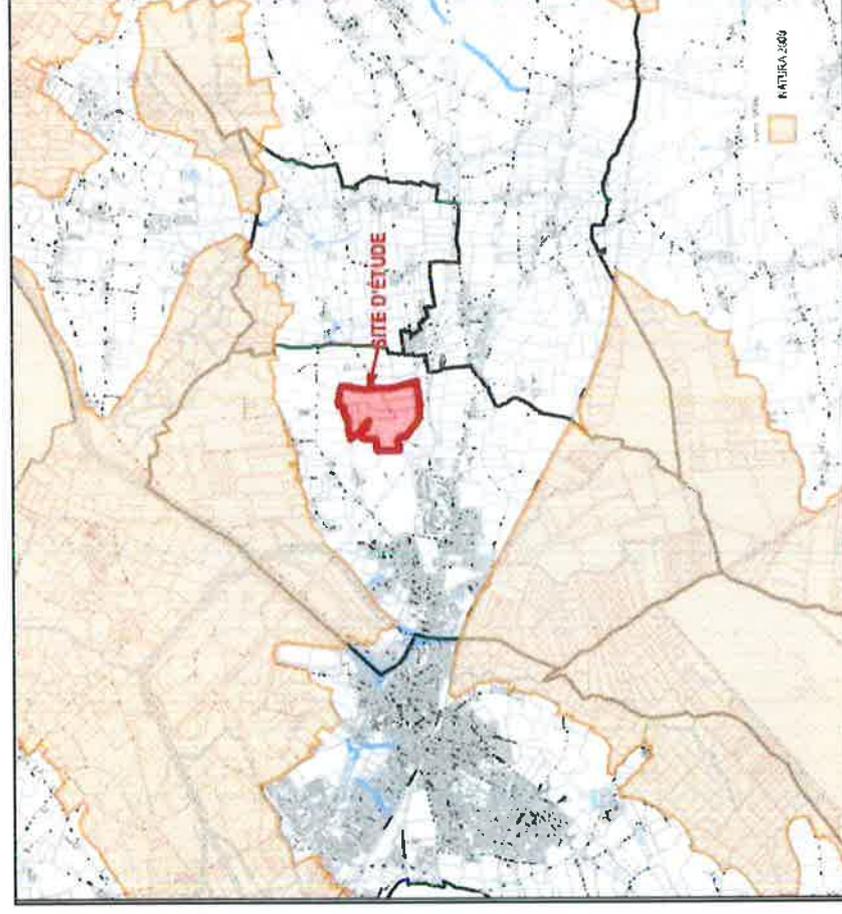
LE CHOIX DE LA LOCALISATION

- ✓ Une situation à l'écart des zones d'intérêt environnemental majeur

ZNIEFF

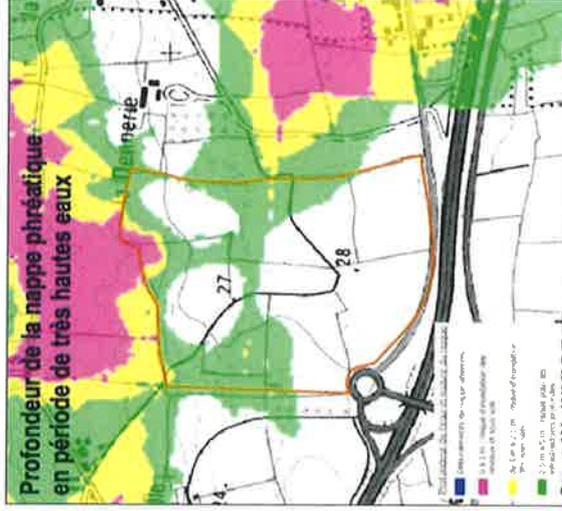
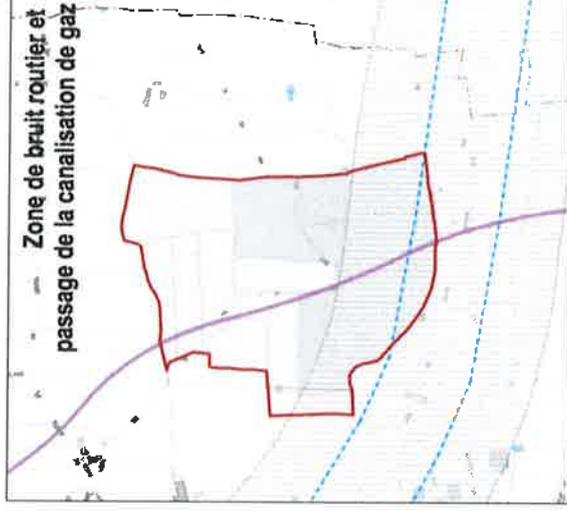
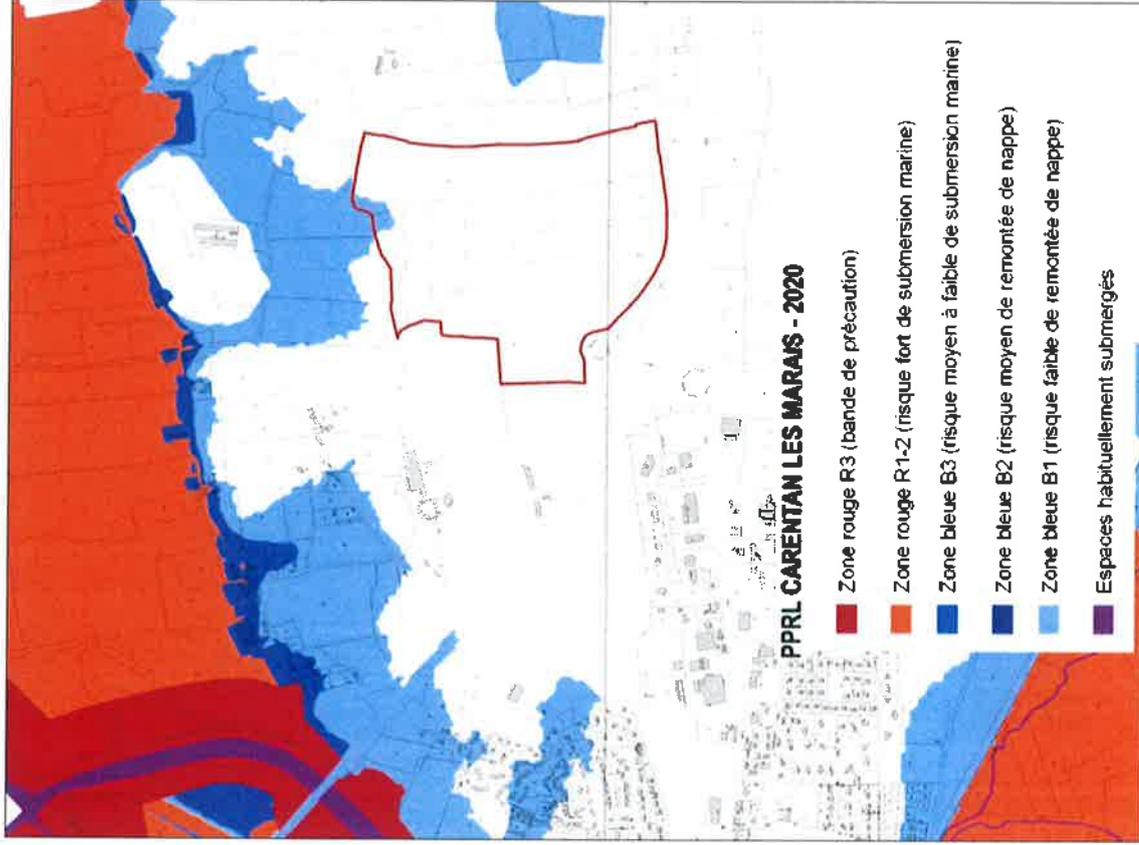


NATURA 2000



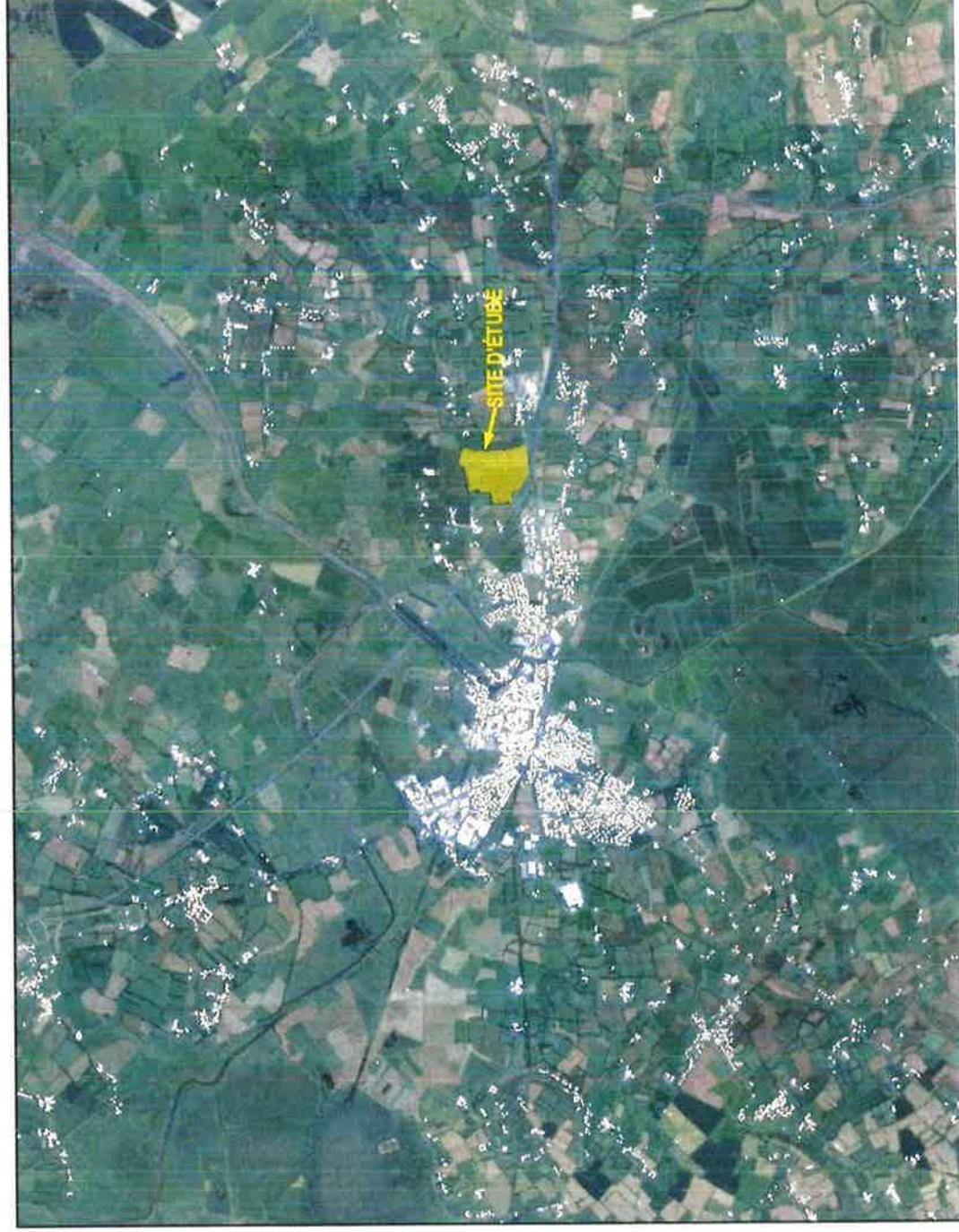
LE CHOIX DE LA LOCALISATION

✓ Un site contraint, mais à l'écart des zones de risques majeurs



LE CHOIX DE LA LOCALISATION

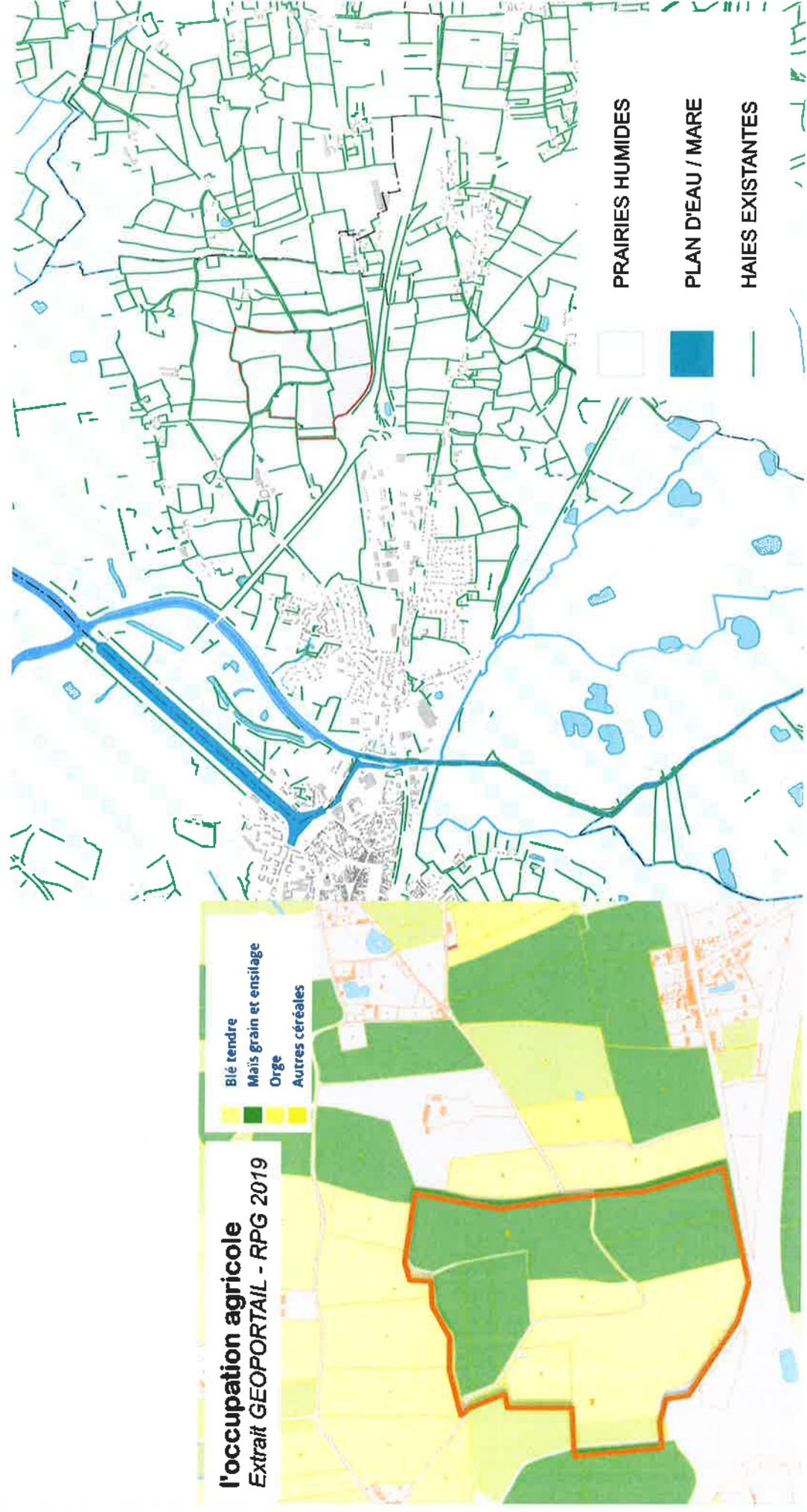
- ✓ Une opportunité foncière en entrée de ville, proche de ses aménités urbaines mais à l'écart de ses quartiers résidentiels.



ce qui permet de ne prévoir sur le site que l'équipement mémoriel (et d'y interdire les commerces et hôtels)

L'ÉTAT INITIAL

✓ des labours ... au sein d'un ensemble bocager



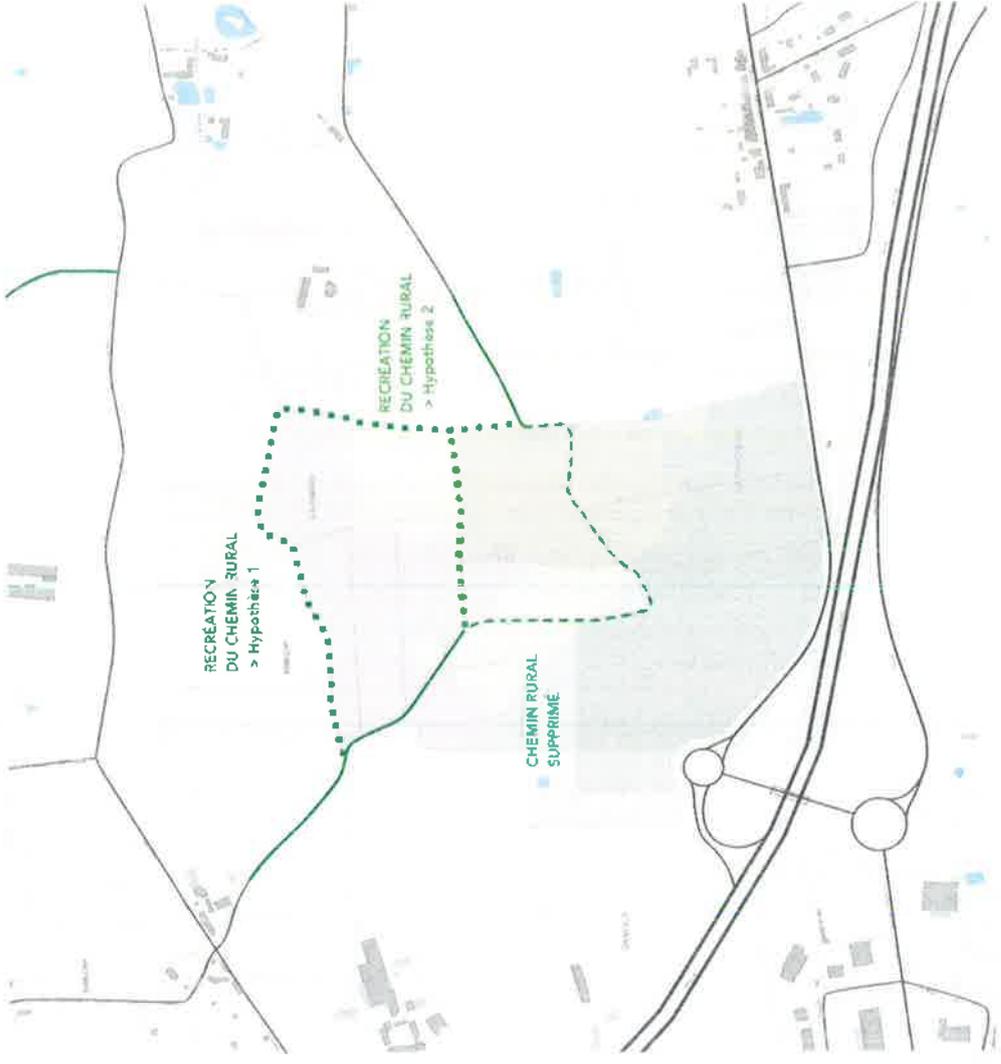
PREMIERS CHOIX RÉGLEMENTAIRES

Pour l'insertion du projet en bordure de l'espace agricole

Maintien d'environ la moitié du site d'étude en espace agricole

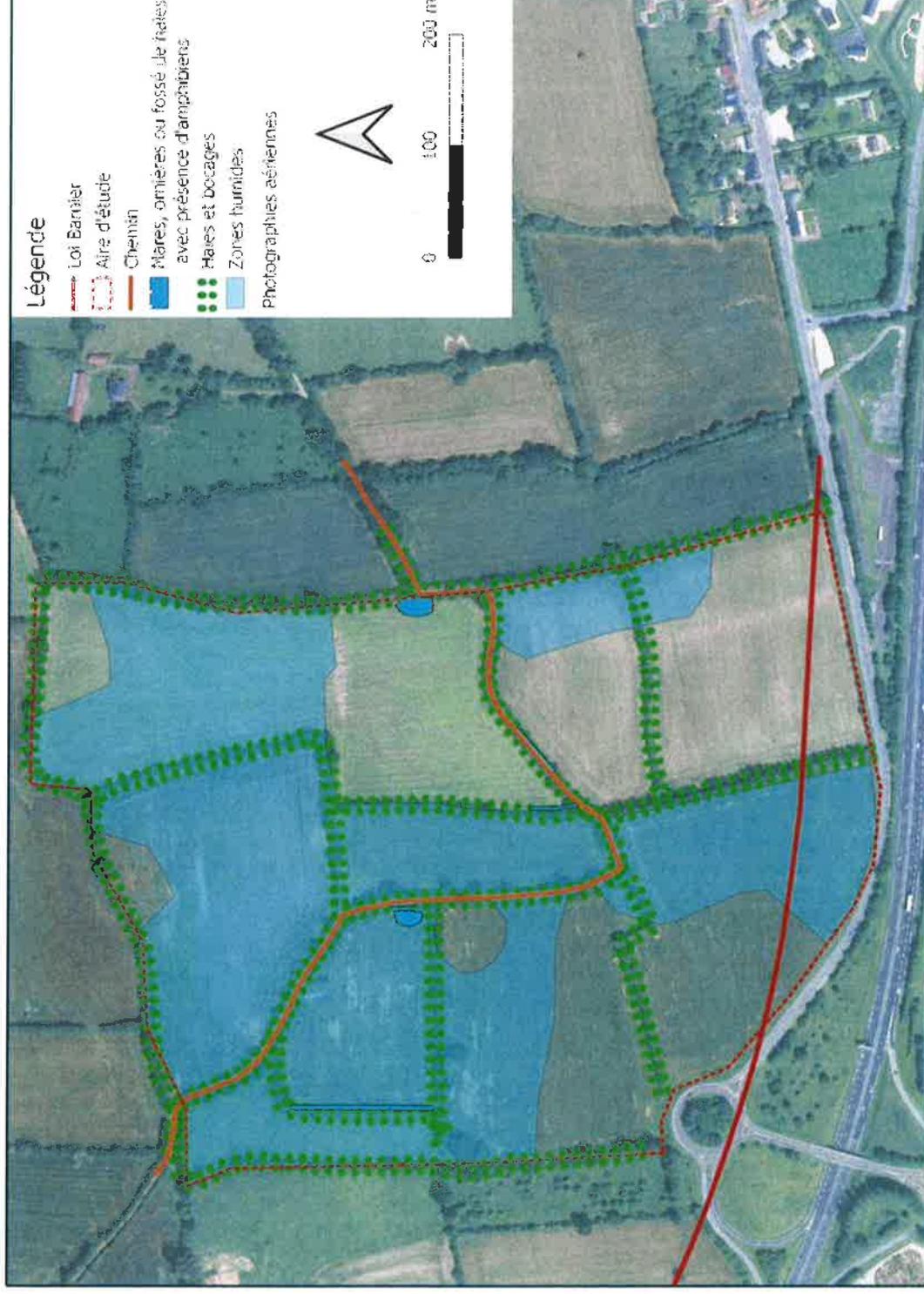


Adaptation de la desserte de l'espace agricole



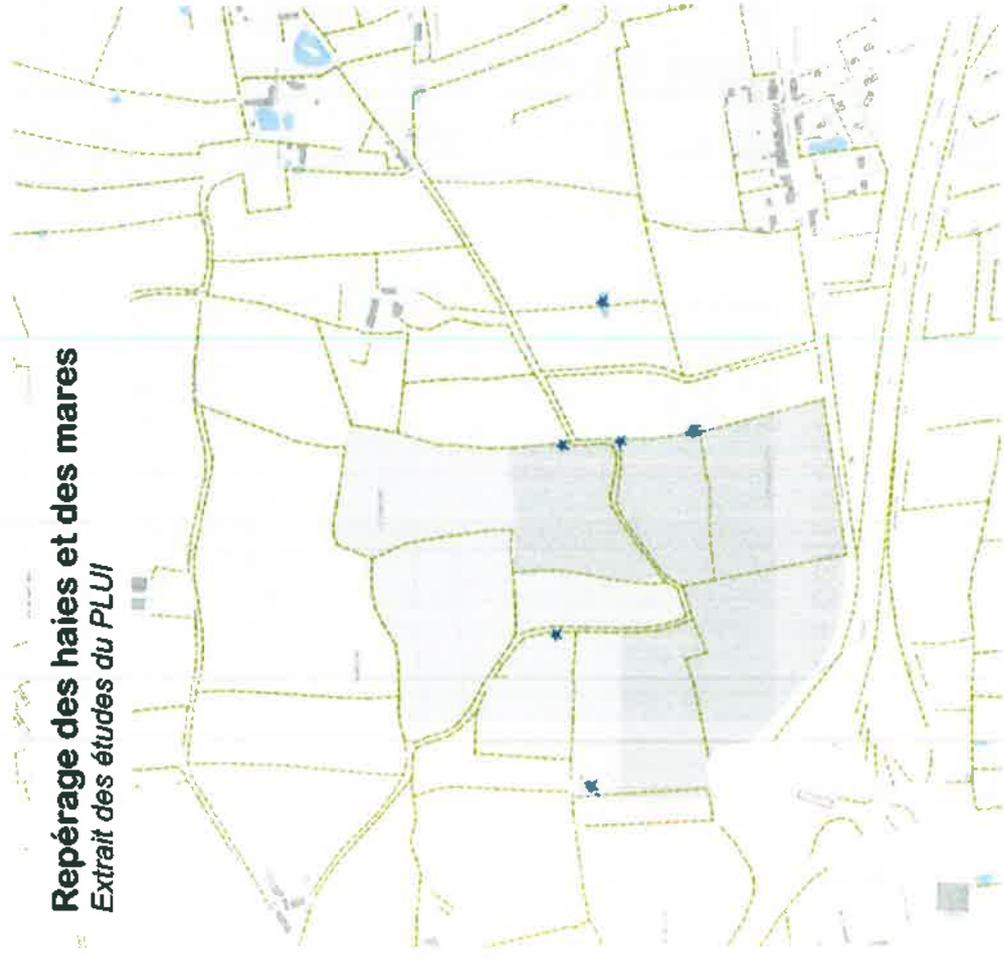
Pour l'insertion du projet dans l'environnement naturel

Protection de la plus grande partie des zones humides
Compensation de celles qui seraient détruites au sud du site (essentiellement pour les accès)

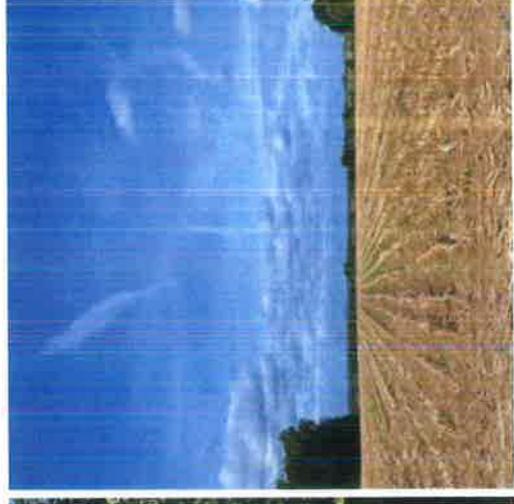
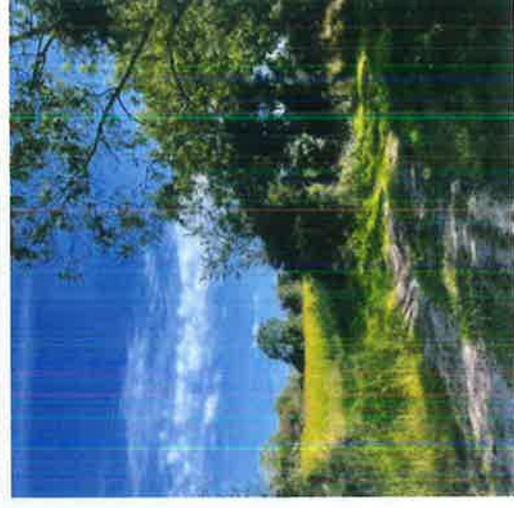


Pour l'insertion du projet dans le paysage de bocage

Protection et confortement du maillage de haies, dont la haie de peupliers
+ retour à des prairies naturelles sur l'unité foncière non aménagée
+ protection des mares

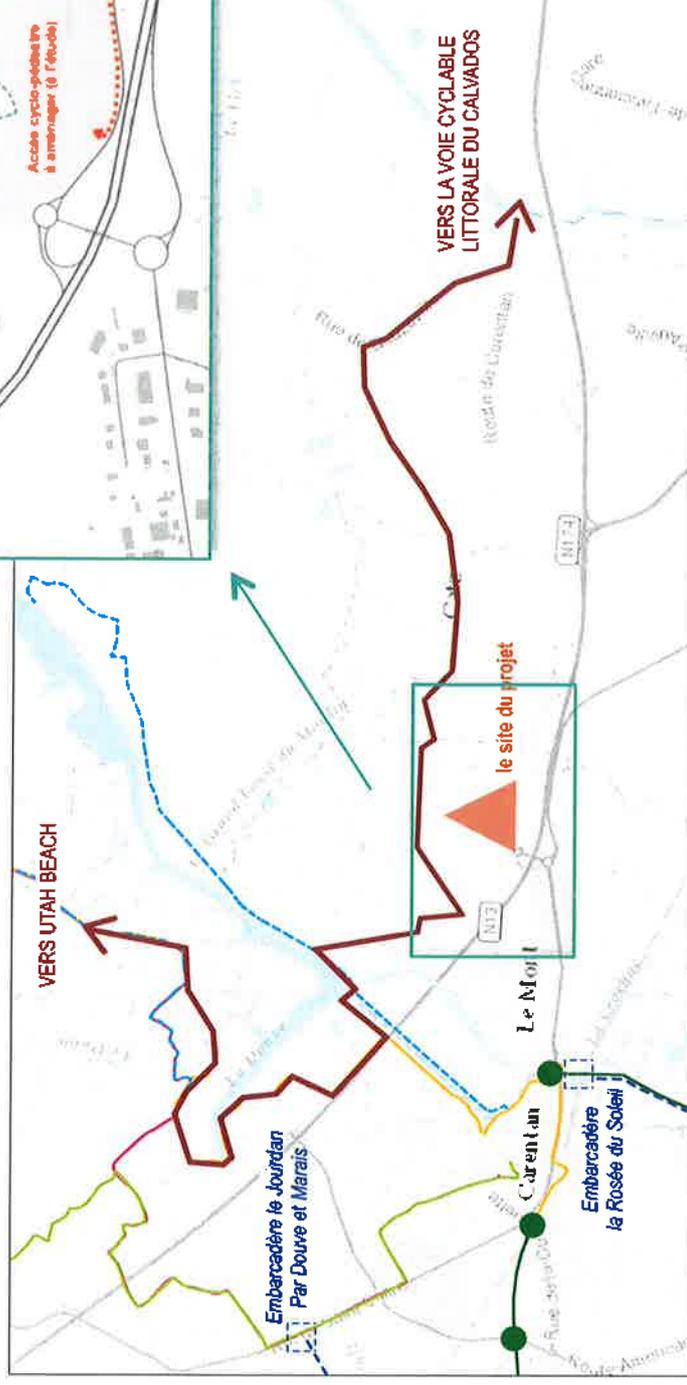
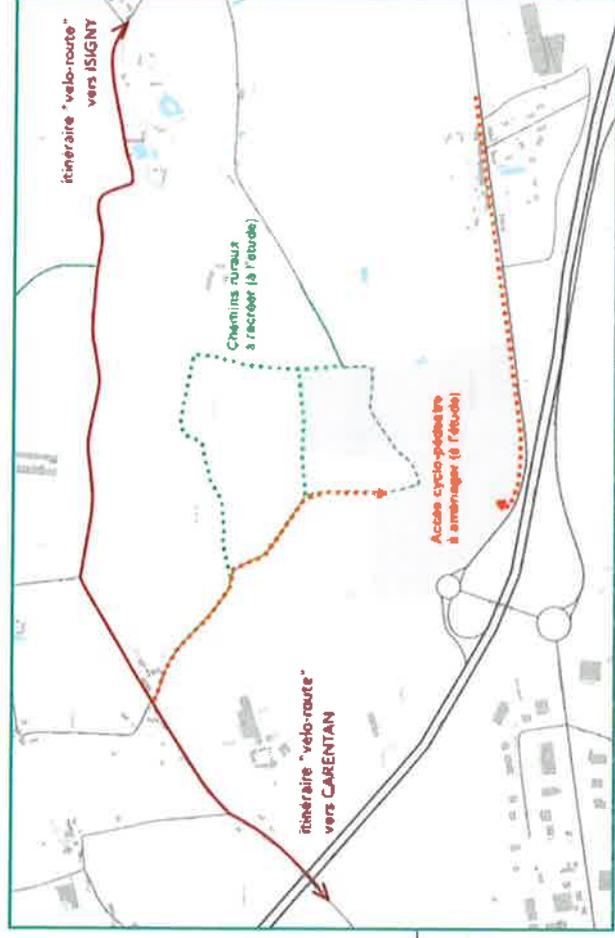


Repérage des haies et des mares
Extrait des études du PLUI



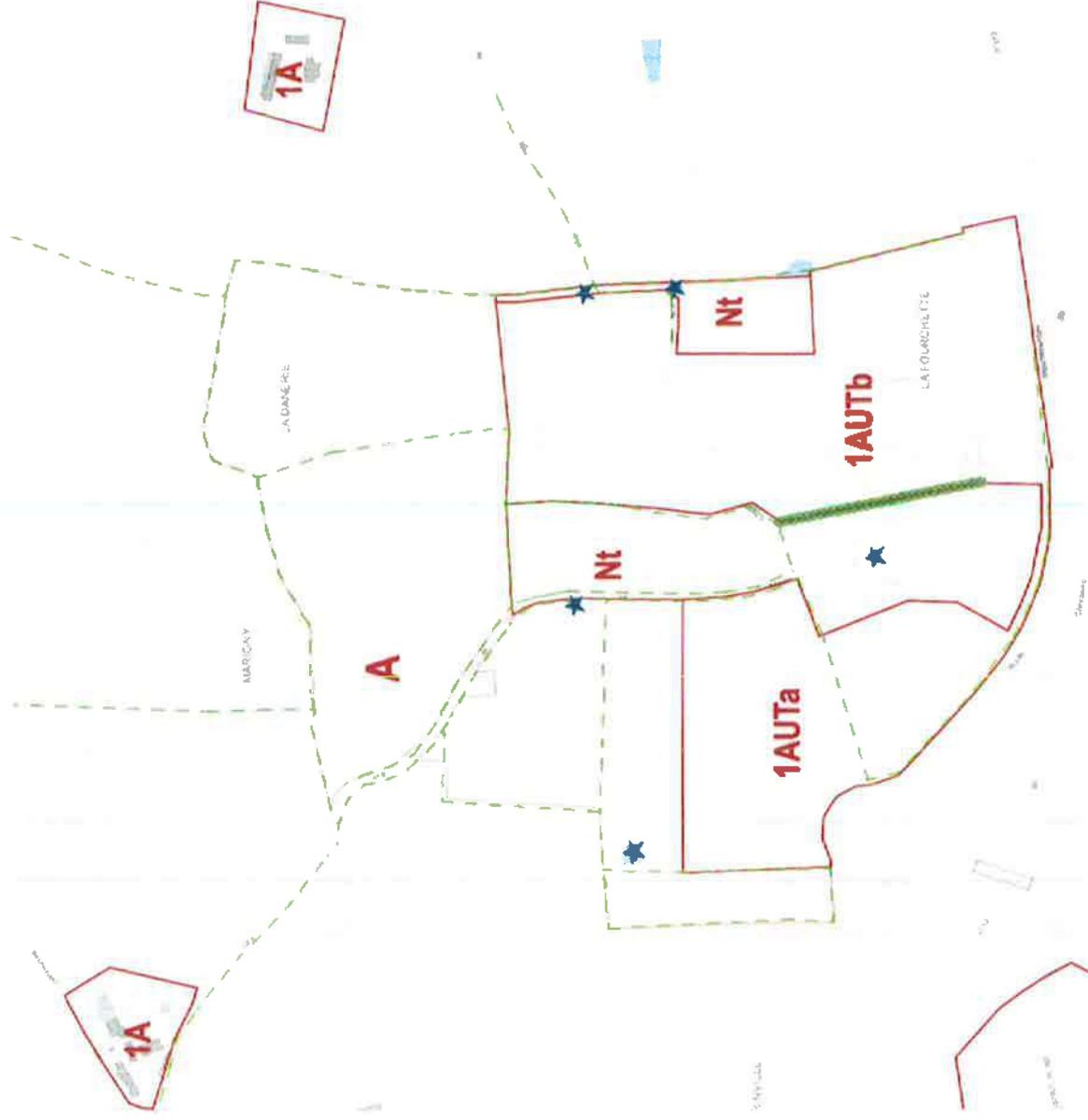
PREMIERS CHOIX : mise en place d'accès cyclo-pédestres

- ✓ inscription du site dans le réseau de voies douces touristiques



Arrivée de la voie cyclable littorale depuis Isigny s/m

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT GRAPHIQUE



Zonage :

- l'essentiel du site reste en zone agricole (inconstructible)
- sur environ 5ha : des secteurs Nt préservent les zones humides tout en permettant sous conditions des aménagements pour des chemins pédestres ;
- sur environ 14ha : deux secteurs sont aménageables et constructibles sous conditions ;

Protection des éléments de nature et de paysage :

- les mares repérées dans le site sont protégées ;
- un maillage de haies existantes ou à créer est protégée (soit environ 2km supplémentaires de haies) ainsi que l'alignement de peupliers ;

ANNEXE 3:

du 10 octobre au 7 novembre 2022



Déclaration de Projet et mise en compatibilité du PLU de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE

**REUNION PUBLIQUE N°2
du 27 octobre 2022**

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Pour consulter les documents de la concertation préalable sur le projet et les comptes rendus de réunions publiques :

- sur le site de la commission nationale du débat public : <https://www.debatpublic.fr/hommage-aux-heros-carentan-les-marais-3061>
- sur le site du projet : <https://www.concertation.hommageauxheros.fr>

Pour consulter les documents de la concertation préalable sur la mise en compatibilité du PLU et s'exprimer :

- **le dossier de concertation est consultable en mairie** (à Carentan, et à Saint-Hilaire-Petitville) aux horaires habituels d'ouverture **et sur le site de Carentan les Marais :** <https://carentanlesmarais.fr>
Il sera complété au fur et à mesure de l'avancement des études.
- **les observations peuvent être adressées par mail :** mairie.contact@carentan.fr
- **deux réunions publiques sont prévues :**
Jeudi 13 octobre 2022 au théâtre de Carentan à 18h30 ;
Jeudi 27 octobre 2022 à la Salle des fêtes de Saint-Hilaire-Petitville à 18h30.

LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

LA FINALITÉ :

- ✓ Inscrire le projet d'équipement mémoriel "Hommage aux Héros" dans le PLU de Saint-Hilaire-Petitville

SON CONTENU :

- ✓ la présentation du projet et de son intérêt général
- ✓ l'évaluation environnementale
qui présente la démarche de projet et explicite ses choix pour "éviter – réduire – compenser" ses incidences sur l'environnement
- ✓ les règlements écrits et graphiques modifiés
- ✓ les orientations d'aménagement (OAP) ajoutées
qui contractualisent les choix d'aménagement et d'urbanisation
- ✓ le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) précisé

RAPPEL DU PROJET ET DE SON INTÉRÊT GÉNÉRAL

LE PROJET...

une longue esplanade de 400m de long sur laquelle se déplacera un théâtre mobile qui pourra accueillir un millier de spectateurs plusieurs fois par jour, durant la saison touristique.

LE SITE RETENU

un ensemble foncier de 32 ha en cours d'acquisition par la commune de Carentan les Marais :

5 ha en zone naturelle

14 ha constructible

13 Ha en zone agricole



UN ÉQUIPEMENT CULTUREL ET MÉMORIEL INNOVANT

Le projet : Créer un équipement culturel pour accueillir un projet scénique et mémoriel innovant dit "Hommage aux Héros".

Il recevra une création scénique qui alliera les moyens techniques du spectacle vivant contemporain et ceux de l'audiovisuel pour restituer et resituer avec rigueur, l'histoire du Débarquement des alliés et de la Bataille de Normandie.

Son intérêt général

C'est un projet culturel innovant qui contribuera à la transmission de la mémoire du Débarquement ainsi qu'à la compréhension de ce moment de l'histoire commune. **Pour raconter cet épisode au plus grand nombre**, et particulièrement aux jeunes générations, le projet propose **une approche nouvelle, non usitée localement** : une animation, dite "docu-live" qui repose sur une "expérience immersive".

Pour le territoire, ce nouvel équipement et le spectacle qu'il accueillera est une opportunité. Elle contribuera à **préserver la pérennité de l'intérêt porté aux sites du Débarquement** et, avec cette nouvelle approche, à l'indispensable **dialogue sociétal sur la guerre et la paix, en concertation avec les acteurs mémoriels actuels**.

Sa contemporanéité est **une source d'attractivité pour Carentan les Marais** et au-delà, la Baie du Cotentin, dont la renommée et le tourisme sont très liés à ce moment d'histoire.

Sa capacité d'accueil **dotera le territoire d'un équipement culturel complémentaire**.

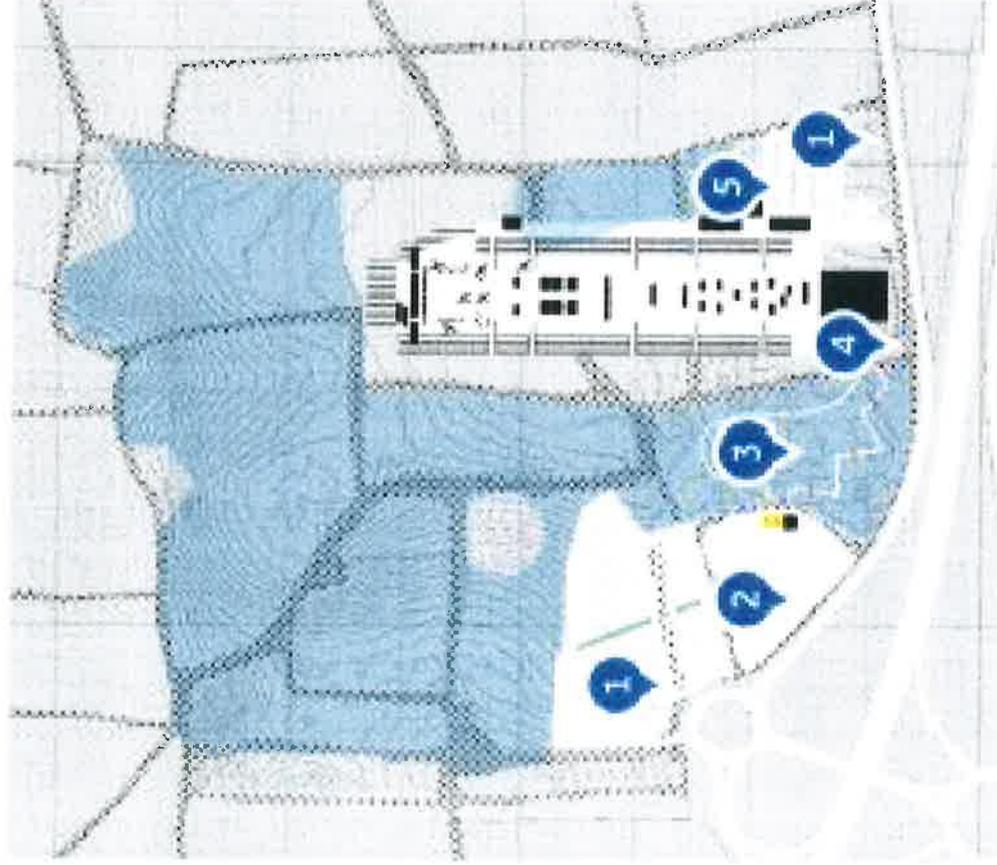
L'intérêt à agir de Carentan les Marais

Compétente en matière touristique, culturelle, et de loisirs, la commune souhaite accueillir cet équipement vu son intérêt, tant pour la dynamique culturelle et touristique qu'il peut insuffler, que pour ses retombées au service de la rénovation urbaine dès à présent engagée par la collectivité.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU FUTUR ÉQUIPEMENT

à ce stade des études

L'aménagement d'un site, au nord de l'échangeur de Carentan, pour recevoir un équipement culturel et mémoriel qui présentera un spectacle, dit « docu-live » consacré au Débarquement et à la bataille de Normandie avec des reconstitutions historiques et des outils scéniques pour offrir une "expérience" inédite aux spectateurs.



L'aménagement comprendra sur environ 15 hectares :

1 - des aires de stationnement :

- a- pour les visiteurs à l'ouest : environ 800 places
- b- pour le personnel à l'est : de 200 à 250 places

2 – un site pour l'accueil de 5 pavillons d'expositions, d'animations et de restauration (envisagés en seconde phase)

un bâtiment d'accueil qui devance le site paysager d'accès à " l'expérience "

Emprise d'environ 550 m² sur trois niveaux

3 - Espace naturel préservé que traverseront les visiteurs pour rejoindre le théâtre

4 - un lobby, salle "d'embarquement" des visiteurs pour entrer et sortir du théâtre mobile

Emprise d'environ 600 m² sur trois niveaux

le théâtre mobile sur près de 20m de hauteur avec son esplanade de 400m de longueur

Emprise d'environ 2000 m²

5 - des bâtiments annexes (coulisses, bâtiments techniques et administratifs, ...) sur deux niveaux

Emprise d'environ 1700 m²

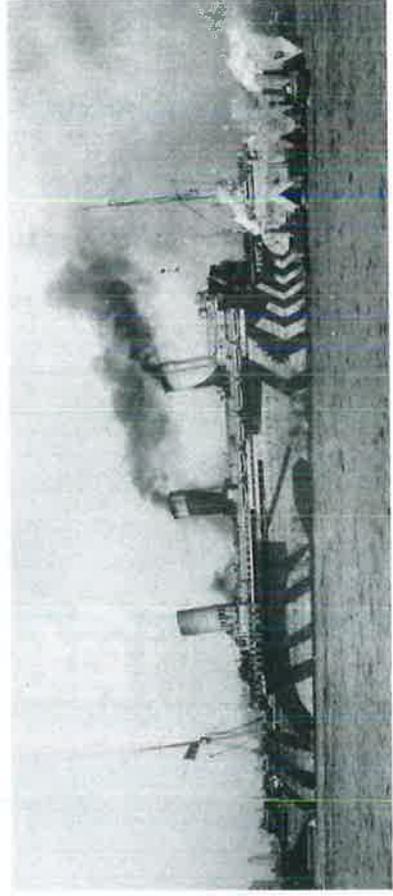
LE PARTI ARCHITECTURAL

à ce stade des études

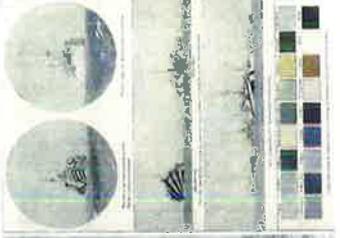
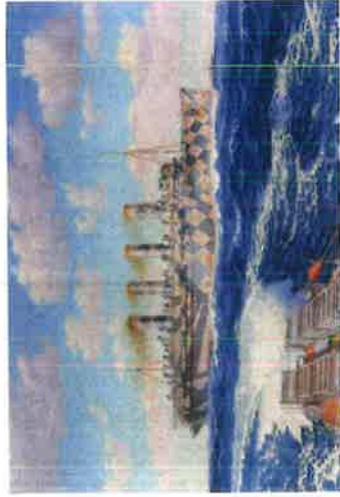
DOCUMENTS CLEMENT
BLANCHET ARCHITECTURE

- ✓ S'inscrire dans le paysage et l'environnement bocager du site ;
- ✓ Doter les constructions et installations d'une identité visuelle forte ;
- ✓ Faire référence à l'architecture militaire et à la gamme colorée du paysage local : vert / gris bleuté / brun, ...
- ✓ Décliner des structures et peaux en bois et métal : sur la base de systèmes structurels similaires, la qualité et l'esthétique des peaux varient entre les bâtiments

CAMOUFLAGE DAZZLE

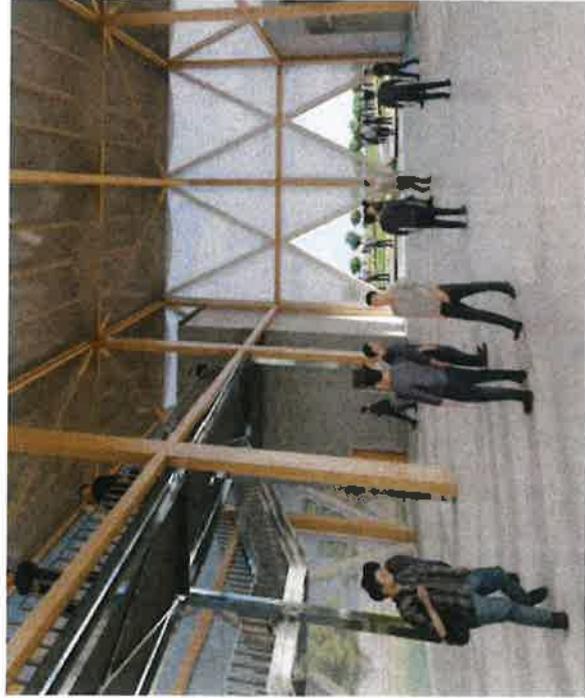
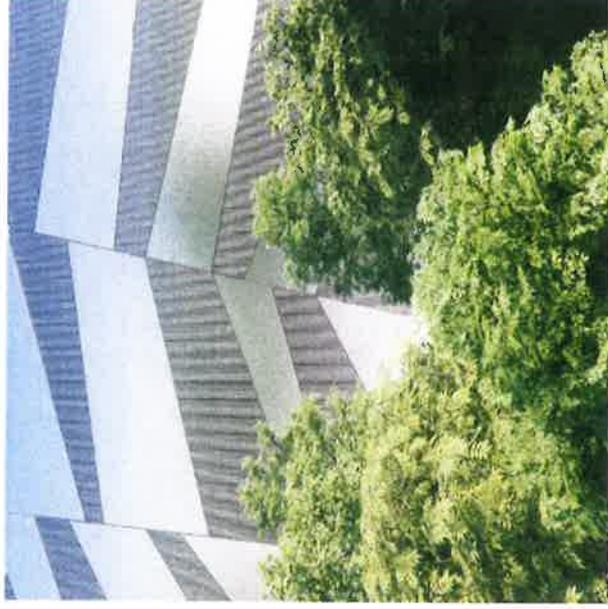


Monolithe à la masse non perceptible



PREMIÈRES EVOICATIONS GRAPHIQUES à ce stade des études

DOCUMENTS CLEMENT
BLANCHET ARCHITECTURE



PREMIÈRES ILLUSTRATIONS DU PROJET

à ce stade des études

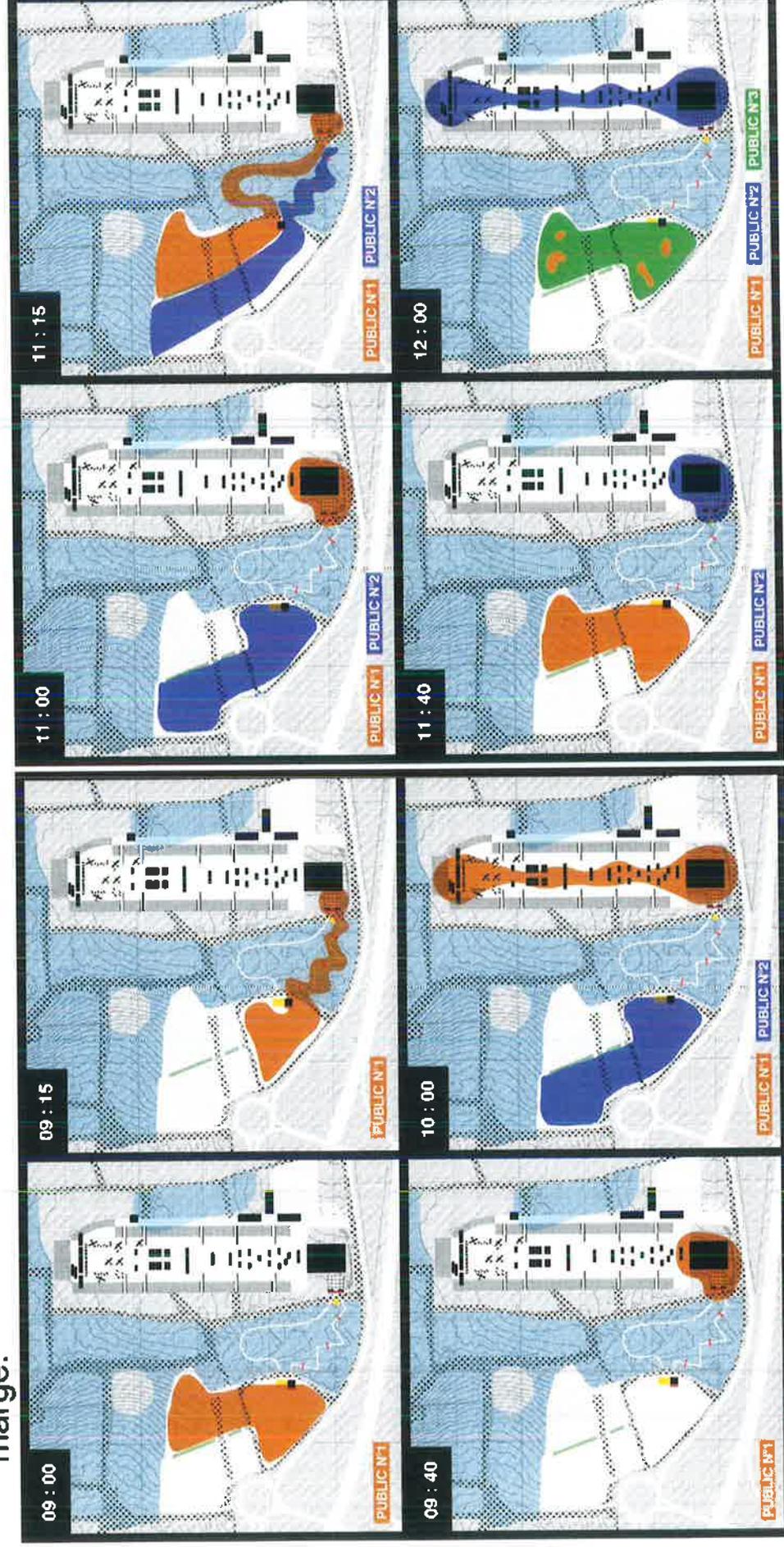
DOCUMENTS CLEMENT
BLANCHET ARCHITECTURE



EXPOSÉ SYNTHÉTIQUE DES ÉTUDES SPÉCIFIQUES

LA GESTION DES FLUX / LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

- ✓ Un théâtre de 1000 places ;
- ✓ Une capacité maximale du site doublée, pour prendre en compte l'arrivée des spectateurs du second spectacle avant le départ des spectateurs du premier ;
- ✓ La possible réalisation de pavillons complémentaires ne modifie la capacité maximale qu'à la marge.



Réalisation d'une étude de trafic en juin 2022

OBJECTIFS : vérifier l'impact du projet de parking-visiteurs

- sur les conditions de circulation générale,
- sur d'éventuelles remontées de files occasionnées par le projet et sur leurs impacts (notamment sur la RN13), *dans un contexte où l'échangeur n'est jamais congestionné et dispose d'importantes capacités d'accueil*
- sur l'interface parking < > giratoire Nord.

RÉALISATION D'UNE MODÉLISATION DYNAMIQUE (en heure de pointe) avec un contrôle à l'entrée du parking ou aucun (et une projection des trafics à 2026) ;

- hypothèse de répartition des arrivées entre l'est (45%) et l'ouest (35%)

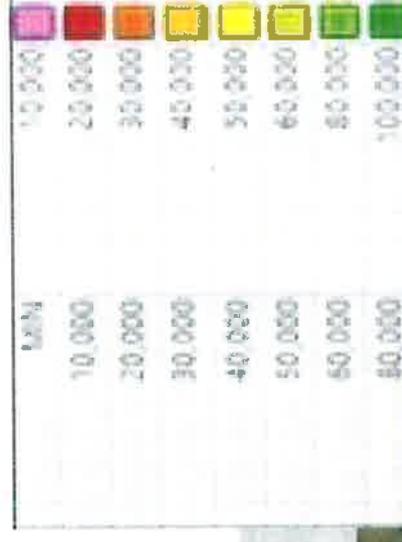


Conclusions :

- Le scénario à 30 secondes avec deux voies d'entrées positionnées à 60 mètres du giratoire n'est pas viable;
- **Le scénario sans contrôle d'accès est viable** : il n'est pas nécessaire d'envisager l'entrée de parkings à 2 voies ; Une voie unique en l'absence de système de contrôle est possible.

ÉTUDE DE TRAFIC ROUTIER

Vitesses moyennes sur l'ensemble des 10 réplifications pour le scénario sans contrôle



ÉTUDE POUR LA PRISE EN COMPTE DU BRUIT

ENJEU FAIBLE



Réalisation d'une étude acoustique à l'automne 2021 et pendant l'été 2022 pour qualifier l'ambiance sonore

PÉRIODE DIURNE (7H-22H)

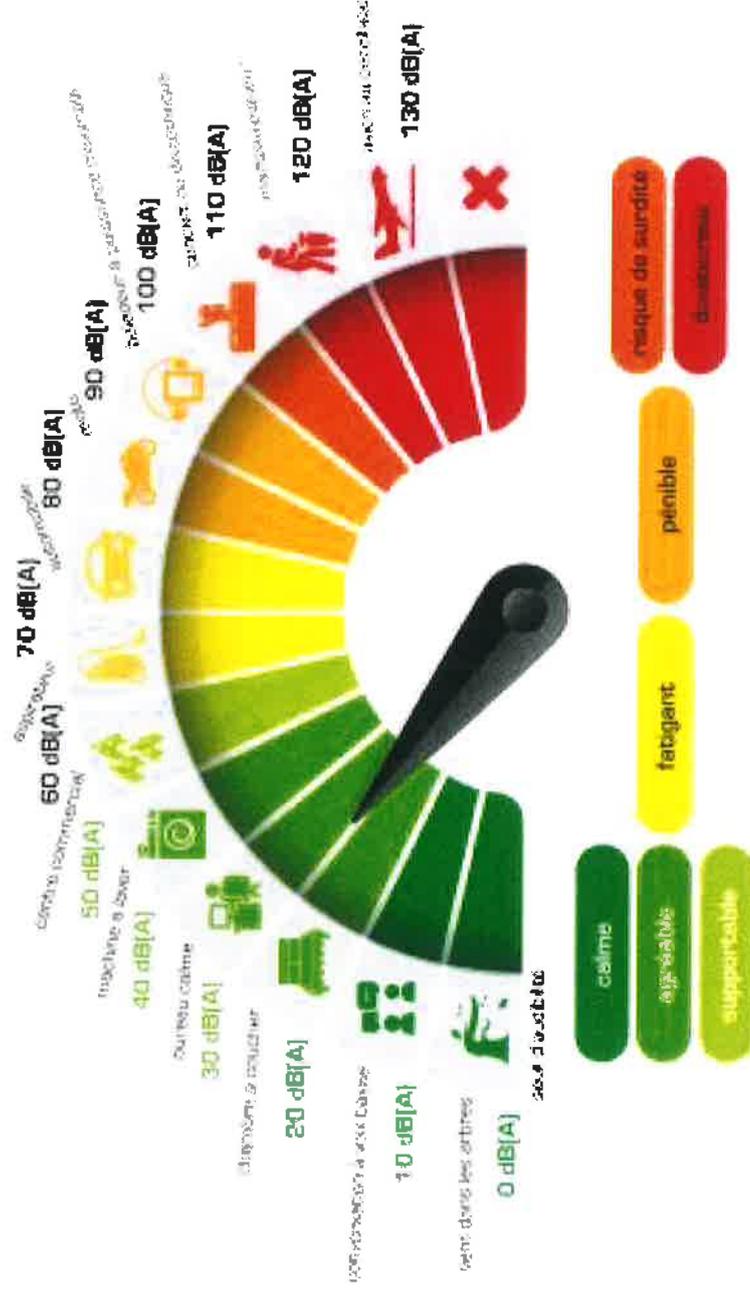
Espace rural :

- > PF1 : 37 à 56 dB(A)
 - > PF3 : 39 à 44 dB(A)
- Abords de la RD613/RN13
- > PF2 : 57 à 62 dB(A)
 - > PM1 : 68 dB(A)

PÉRIODE NOCTURNE

Espace rural :

- > PF1 : 34 à 47 dB(A)
 - > PF3 : 39 à 44 dB(A)
- Abords de la RD613/RN13
- > PF2 : 49 à 54 dB(A)



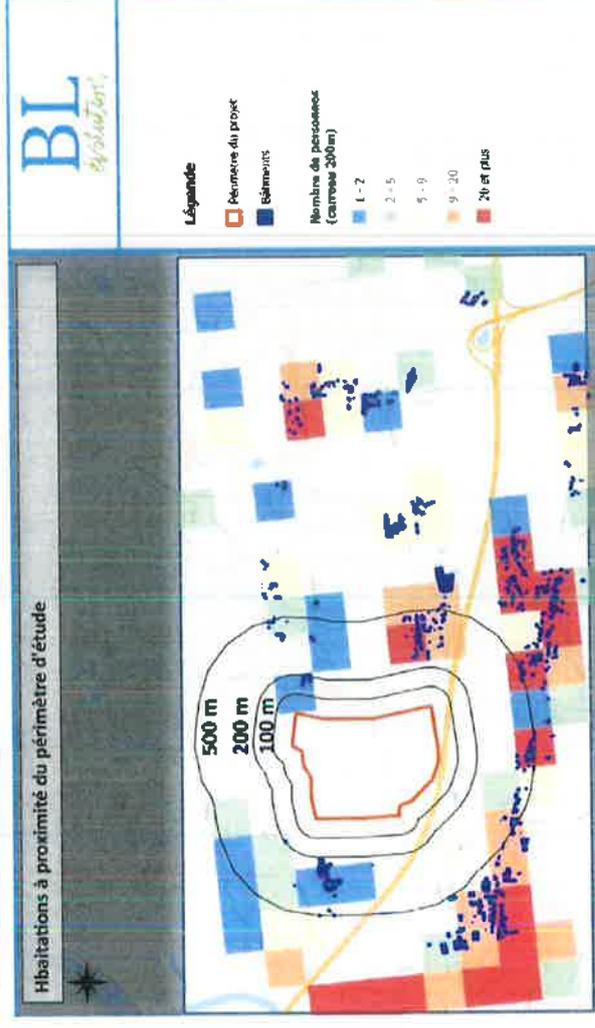
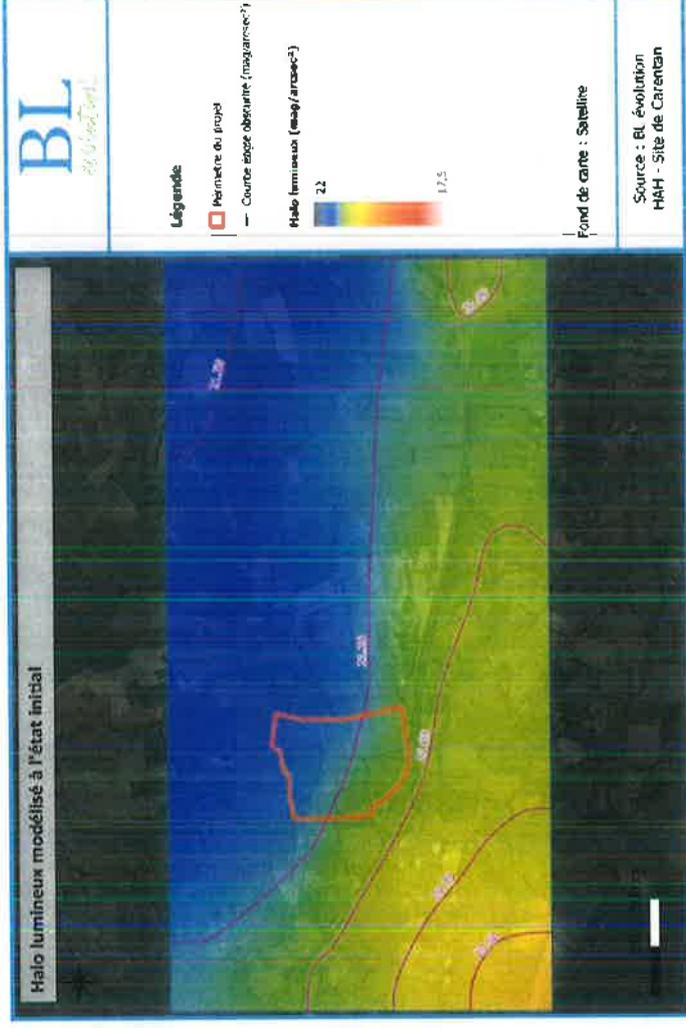
ÉTUDE DE POLLUTION LUMINEUSE

Réalisation d'une étude pendant le printemps et l'été 2022 pour qualifier l'ambiance

- ✓ Un site dans un secteur de faible pollution lumineuse avec un voisinage à plus de 100m

Pollution lumineuse directe : aucune

Pollution lumineuse indirecte : la qualité de l'obscurité est assez bonne au niveau de l'aire d'étude, où l'influence déjà faible de Carentan les Marais s'estompe rapidement en direction du nord-est.



ÉTUDE D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN

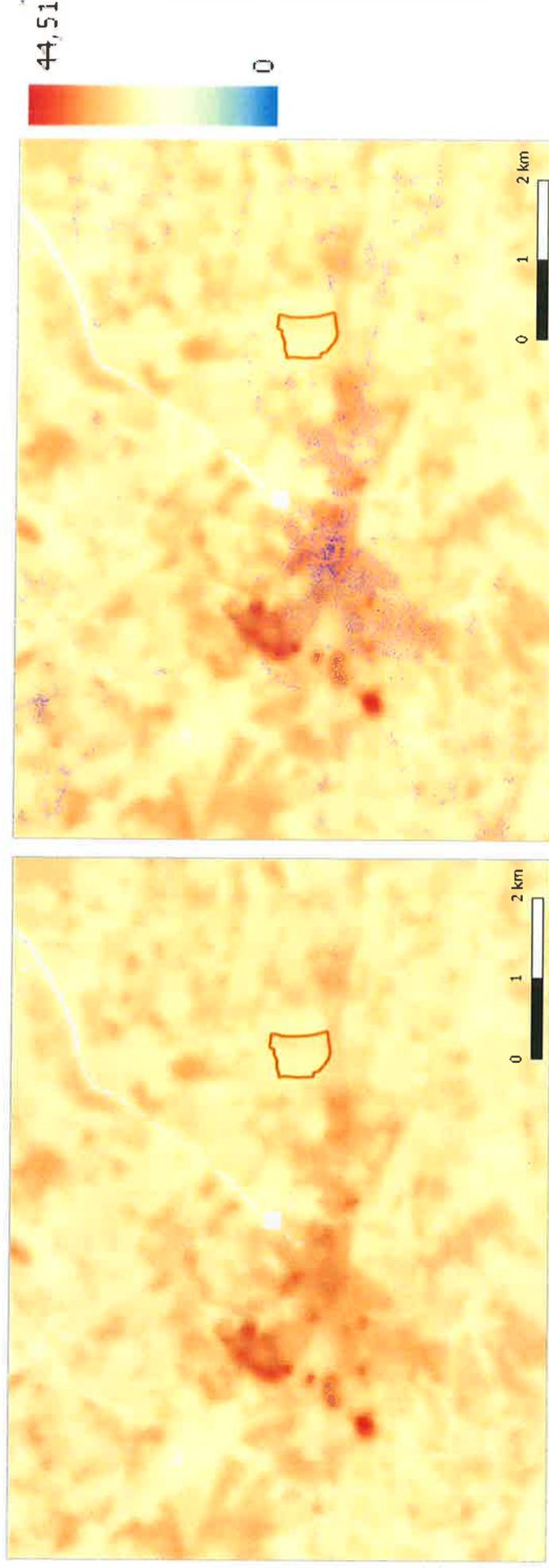
ENJEU FAIBLE

Etude des images de températures de surfaces obtenues à partir de données du satellite LANDSAT8 entre janv. 2020 et déc. 2021 (en °)

TEMPÉRATURES DES SURFACES AU NIVEAU DE CARENTAN LES MARAIS LE 9 JUILLET 2019
(fin d'un épisode de canicule en France)

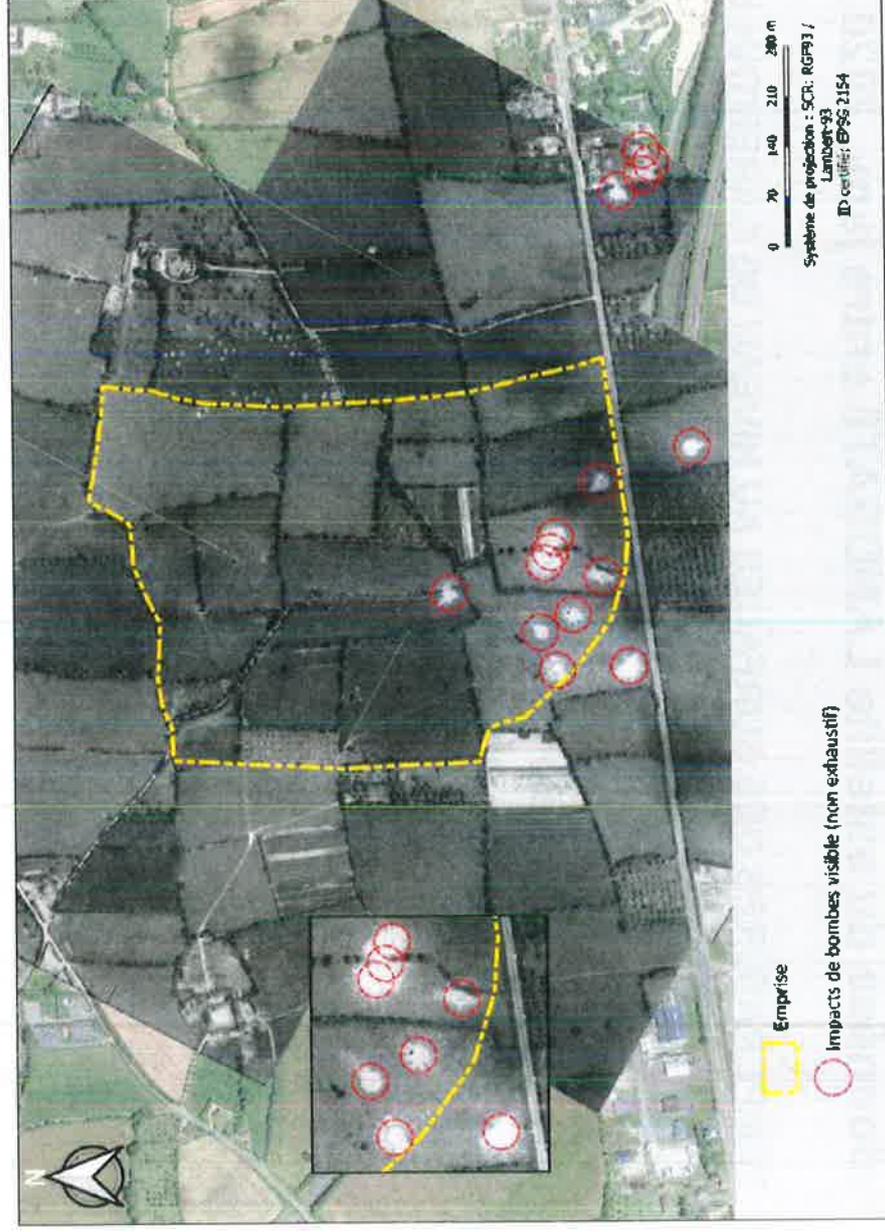
Météo du 19/07/2019 : Température maximale de 21°C, pas de précipitations.

- ✓ la zone de pixels correspondant aux températures les plus importantes n'englobe pas l'emprise du projet.



ETUDE DE LA POLLUTION PYROTECHNIQUE

- ✓ Un risque du fait des bombardements de la Libération (PA du 2 juin 1944)



AUTRES POLLUTIONS DES SOLS

- ✓ Aucun site recensé dans les bases de données (BASOL / BASIAS)

ÉTUDE FAUNE ET FLORE

ENJEU FORT

ENJEU MODÉRÉ

- ✓ Une situation à l'écart des zones d'intérêt environnemental majeur (ZNIEFF Type 1 / Natura 2000 – sites classés ou inscrits – site de protection par maîtrise foncière) mais au sein du PNR des marais du Bessin et du Cotentin;
Les sites protégés les plus proches sont la ZPS et la ZSC « Marais du Cotentin et du Bessin- Baie des Veys », situés à environ 500 m au nord de l'aire d'étude ; le site RAMSAR est à 350 m au nord ;
- ✓ Un contexte bocager agricole ; pas de cours d'eau ; des mares temporaires ;
- ✓ Hors la **Mouette rieuse**, toutes les espèces animales sont coutumières des milieux bocagers ; Présence de 6 espèces protégées de chiroptères, 2 espèces protégées d'amphibiens ;
- ✓ Pas d'espèces végétales protégées ou envahissantes.



L'OCCUPATION DU SOL / LA TVB

ENJEU FORT

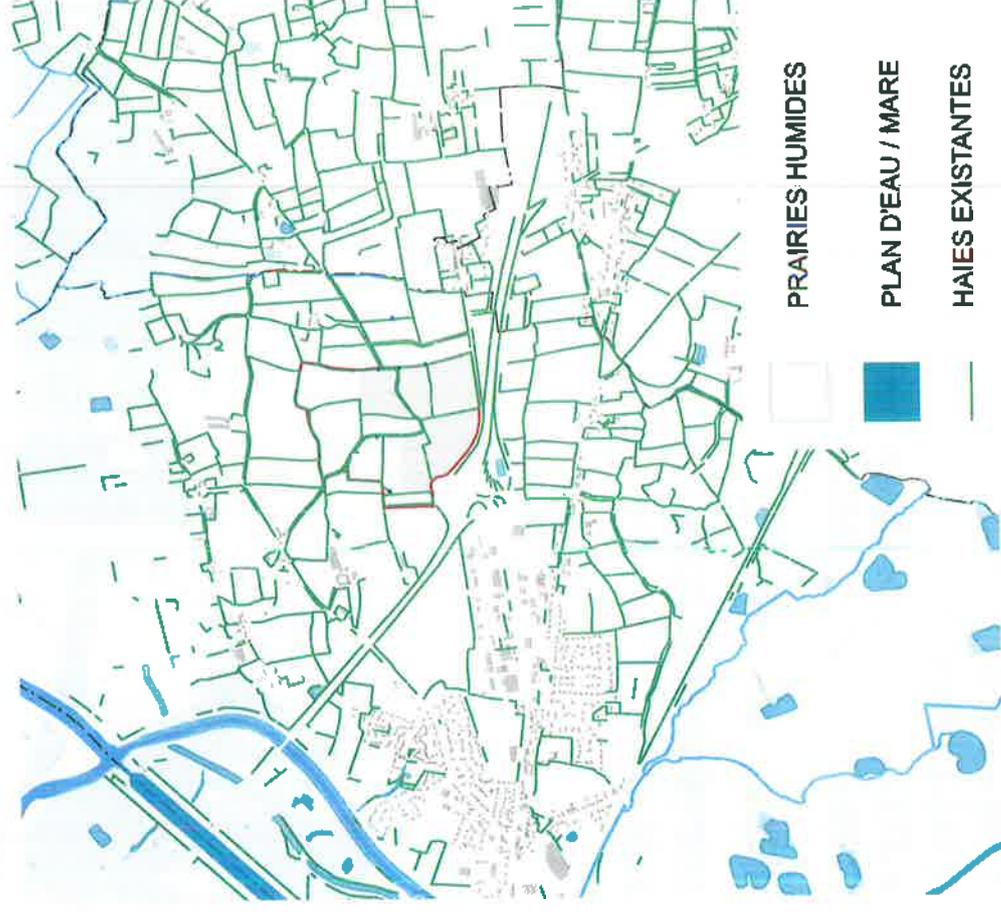
✓ un site au sein d'un ensemble bocager

L'aire d'étude ne recense pas de réservoir de biodiversité ni de corridors écologiques identifiés au SRCE ou au sein de la TVB du SCOT du Pays du Cotentin.

- les haies bocagères sont de bonne qualité, continues, bien connectées entre elles avec plusieurs strates de végétation,

= corridors écologiques pour la faune (avifaune, mammifères, amphibiens).

- Le maillage bocager de l'aire d'étude permet des continuités écologiques avec les milieux environnants



ÉTUDE ZONE HUMIDE

Réalisation d'une étude en déc. 2021
Etudes complémentaires en cours

Le site est dans le
périmètre du SAGE
DOUVE-TAUTE
qui encadre
l'application du principe.

EVITER-REDUIRE-
COMPENSER



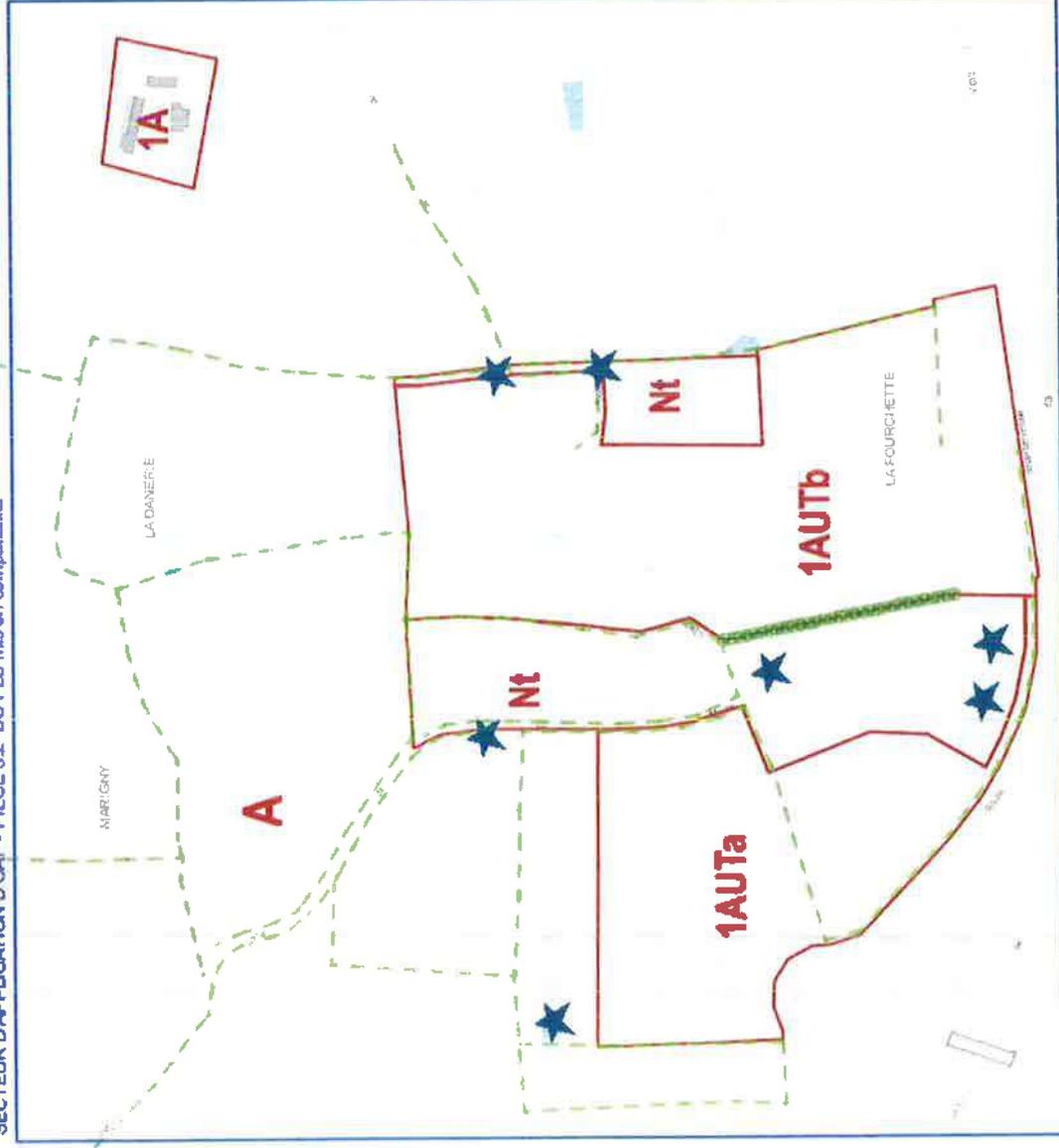
EVOLUTION DU PROJET RÉGLEMENTAIRE

Premières règles et orientations

PROJET DE RÈGLEMENT GRAPHIQUE

à ce stade des études

SECTEUR D'APPLICATION D'OAP - PIÈCE 3.2 DU PLU mis en compatibilité



Zonage :

- **deux secteurs Nt / 5 ha** : Ils préservent des zones humides tout en permettant sous condition des chemins pédestres ;
- **secteur 1AUA / 5 ha** aménageables et constructibles pour l'accueil, l'administration, les pavillons (dont la restauration) et le parking-visiteurs ;
- **secteur 1AUB / 9 ha** aménageables et constructibles pour le théâtre, son lobby et son esplanade, les locaux-annexes, le stationnement du personnel et la station d'épuration (en l'absence de raccordement au réseau) ;

NOTA : l'essentiel du site initial d'étude reste en zone agricole (inconstructible).

CHOIX RÉGLEMENTAIRES : pour la desserte du site

règlement

orientations
d'aménagement

DESSERTE ROUTIÈRE

- ✓ **desserte à partir d'un nouvel accès sur le giratoire nord de l'échangeur** : Sa longueur et les conditions d'accès au parking seront étudiées pour éviter toute remontée de files sur l'échangeur au moment de l'affluence maximale (*= pas de contrôle d'accès à l'entrée du parking / dimensionnement de la voie d'accès*)
- ✓ **création d'un accès pour le fonctionnement du site sur la RD613**
- ✓ **Stationnement** : 800 places VL visiteurs + 250 places VL personnels dont PMR et équipement de recharges électriques

TRANSPORT EN COMMUN

- ✓ L'aire de stationnement-visiteurs sera aménagée pour l'accès sécurisé des bus privés ou de transports en commun (en entrée et sortie) et la dépose-rapide de visiteurs.
- ✓ **Quota de stationnement** : 1 bus pour 250 places => 8 places à prévoir sur l'aire de stationnement-visiteurs ou dans un rayon de 2 km.

CHOIX RÉGLEMENTAIRES :

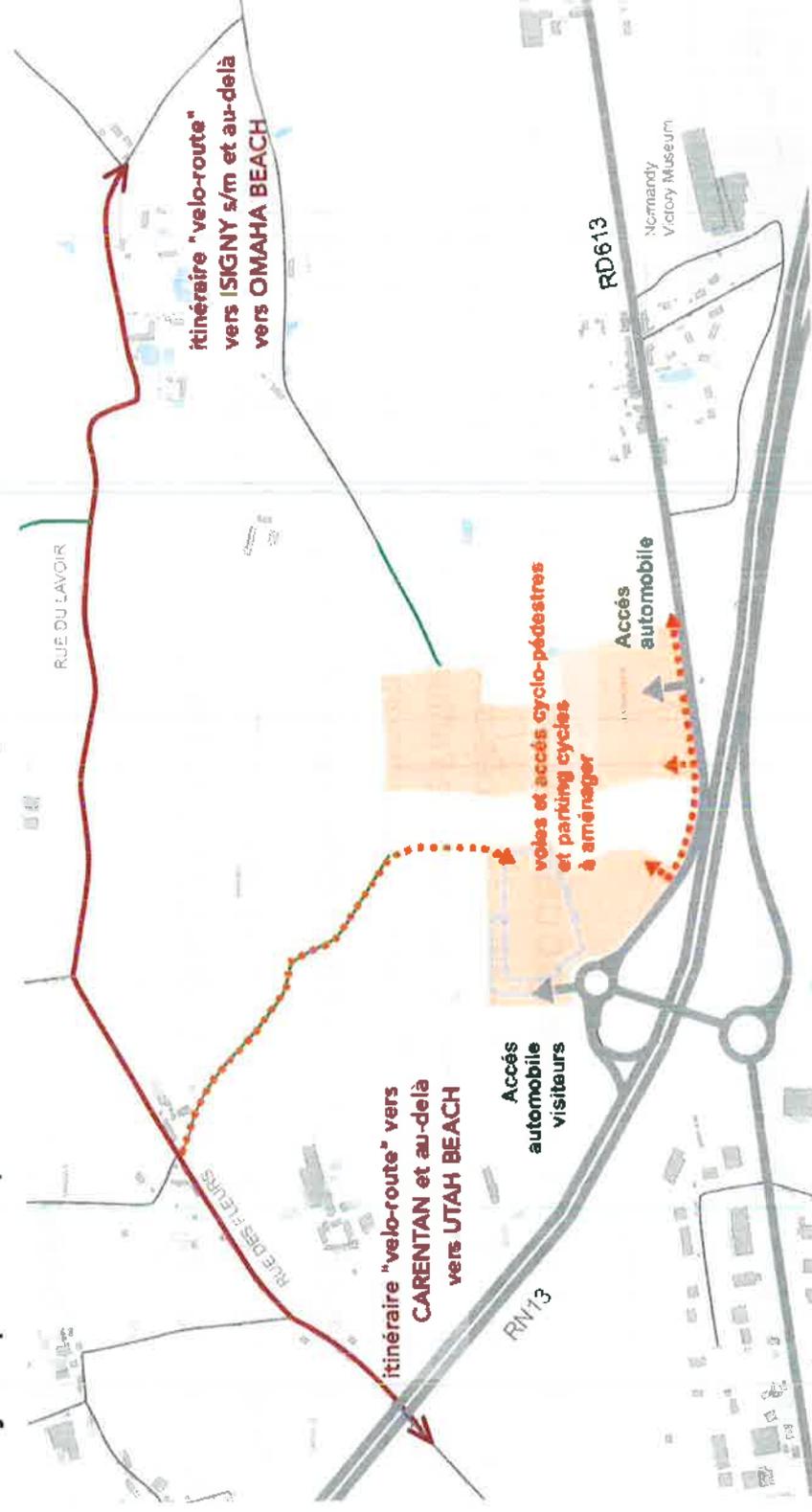
règlement

orientations
d'aménagement

mise en place d'accès cyclo-pédestres

- ✓ disponibilité et sécurisation des déplacements cyclables et pédestres autour du site
- ✓ stationnement cyclable :

- 1 cycle pour 20 places de véhicules légers en 1AUTa (soit 40 places) ;
- 1 cycle pour 10 places de véhicules légers en 1AUTb (soit 25 places).



CHOIX RÉGLEMENTAIRES : Pour l'insertion du projet dans le paysage et l'environnement

règlement
orientations
d'aménagement

- ✓ Protection et confortement du maillage de haies, dont la haie de peupliers par le règlement et les OAP (pour les mesures de confortements et compensations



Sur la base de l'inventaire réalisé, des orientations sont inscrites sur le choix d'essences et les modes de plantations.
DOC DE RÉFÉRENCE: Guide de plantation des haies / CD14

Haie	Diversité biologique	Structure	Actions à prévoir
1	Très bonne	Très bonne	A conserver et protéger au cours des travaux.
2	Très bonne	Très bonne	A conserver et protéger au cours des travaux. les linéaires détruits seront à compenser Prévoir plantation de haie de haut jet et renforcement par strate arbutive basse (masque visuel)
3	Bonne	Plantations de Peupliers	A renforcer par diversification des essences Préserver et curer si nécessaire le fossé existant
4	Très bonne	Quelques trous	A compenser
5	Bonne	Fine	Limiter la taille en épaisseur, à renforcer
6	Bonne	Quelques trous	Renforcements mineurs possibles
7	Bonne	Quelques trous	Renforcements possibles, suppression du géotextile au niveau de la plantation d'Érable champêtre
8	Très bonne	Quelques trous	A renforcer
9	Moyenne	Très lacunaire	A conserver et protéger au cours des travaux, les linéaires détruits seront à compenser Prévoir plantation de haie de haut jet et renforcement par strate arbutive basse (masque visuel)
10	Bonne	Très bonne	Limiter la taille en épaisseur
11	Bonne	Présence de trous	Parte de linéaire à compenser
12	Très bonne	Très bonne	Renforcement de la strate arbutive possible
13	Bonne	Lacune au niveau du rond-point	A conserver
14	Très bonne	Très bonne	Renforcements possibles
			A conserver et protéger au cours des travaux, les linéaires détruits seront à compenser

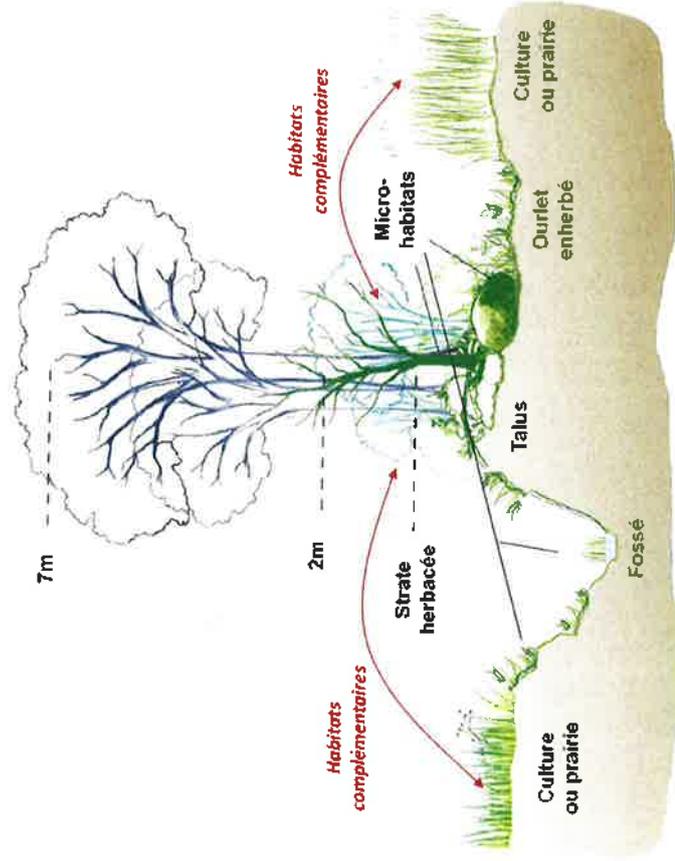
CHOIX RÉGLEMENTAIRES : Pour l'insertion du projet dans le paysage et l'environnement

règlement

orientations
d'aménagement

- CREATION DE PRAIRIES HUMIDES sur les secteurs Nt
- PROTECTION ET RESTAURATION DES MARES repérées sur le règlement graphique
- Orientations pour leur mise en forme

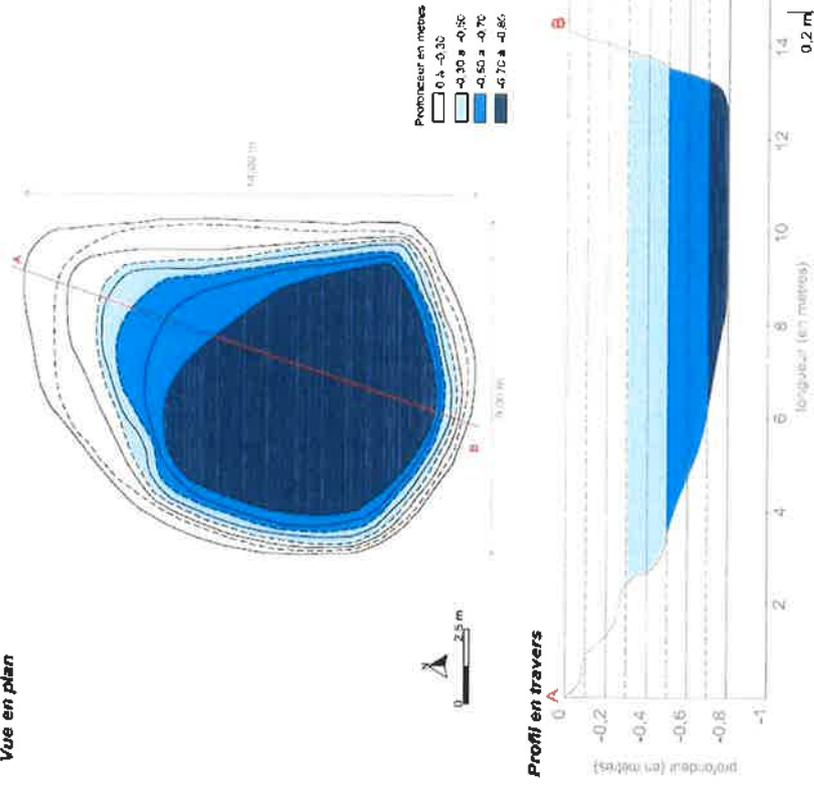
Conditions de création ou de restauration de haies



Exemples de géométries de mares : documents ATELIER DES TERRITOIRES

MARE 1

Vue en plan



AUTRES CHOIX RÉGLEMENTAIRES pour l'insertion du projet dans l'environnement

règlement

orientations
d'aménagement

PLANTATIONS :

- ✓ Les OAP précisent les conditions de plantation des haies (strates / essences à retenir en fonction des sols) ;
- ✓ Les aires de stationnement devront être plantées à raison de 1 arbre /10 places ;
- ✓ Les clôtures seront écologiquement perméables ;
- ✓ Les clôtures grillagées seront doublées de haies côté extérieur ;
- ✓ Les lisières du site seront plantées de haies ;
- ✓ Les talus visibles depuis l'extérieur seront plantés.

MAITRISE DE L'IMPERMÉABILISATION :

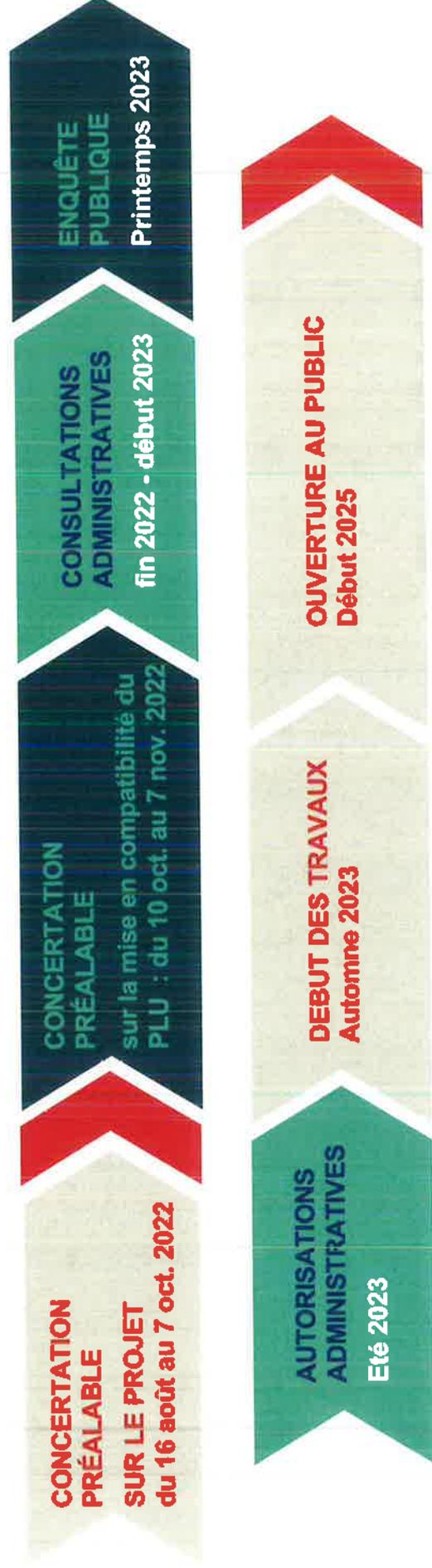
- ✓ Limitation de l'emprise au sol des constructions;
- ✓ Limitation de l'imperméabilisation des aires de stationnement et de l'esplanade.

ENERGIE :

- ✓ La desserte en énergie du site sera réalisée grâce à des énergies non carbonées (électricité) dont une partie d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques).

EN CONCLUSION

LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET



A VENIR :

- Les réponses du porteur de projet suite au bilan de la concertation sur le projet, par le Garant ;
- La mise en forme d'un premier dossier réglementaire fin nov. 2022 (déclaration de projet + mise en compatibilité du PLU) pour les autorités environnementales.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 42
Date de convocation : 09.11.2022
Numéro de délibération : DCM2022.079
Date de publication : 01.12.2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022 :

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marion REMILLY, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Raynald AVISSE a donné procuration à Maryse LE GOFF, Bernard DENIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Stéphanie DELAVIER, Valérie MILLOT a donné procuration à Amélie DAVID, Annie PENNEC, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Martine TARDY, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

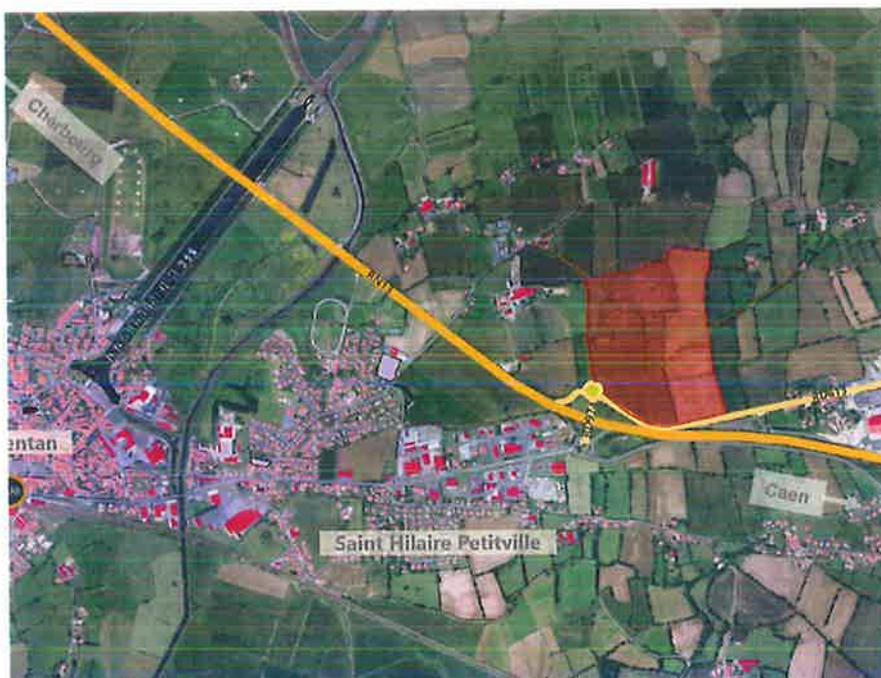
Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

ACQUISITION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-HILAIRE-PETITVILLE :

Considérant la délibération du 5 octobre 2021, n°DCM2021.106.2, par laquelle le Conseil Municipal avait autorisé la commune à se porter acquéreur de parcelles sur la commune déléguée de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE en vue d'y constituer une réserve foncière qui permettra d'accueillir tout projet bénéfique au territoire tel qu'une zone d'activités ou bien d'une zone d'une autre nature (projet mémoriel).

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20221201-DCM2022-079-DE
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 06/12/2022



Considérant que les porteurs du projet « Hommage aux Héros » réalisent depuis le printemps 2022 des études de sols, faune et flore, en lien avec les exigences environnementales imposées dans le cadre d'un tel projet,

Considérant que d'autres études seront nécessaires et notamment les études de pyrotechnie et de diagnostic d'archéologie préventive.

Considérant que l'exploitation des terrains pendant ces études va être difficilement envisageable par les agriculteurs,

Considérant qu'il est nécessaire de faciliter la mise en œuvre des prochaines investigations techniques,

Considérant l'avis des domaines en date du 03 août 2021 estimant la valeur de l'ensemble des parcelles agricoles à 234 972,15€.

Considérant que le prix au m² fixé par la délibération précitée, supérieur à l'avis des domaines, est justifié par l'anticipation du classement de ces parcelles en zone constructible,

Considérant la procédure en cours de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de SAINT HILAIRE PETITVILLE par déclaration de projet, en vue de permettre ledit projet « hommage aux héros »,

Il est proposé de procéder aux acquisitions des terrains à savoir les parcelles cadastrées 485ZE17 – 485ZE75 – 485ZE76 – 485ZD27 – 485ZE72 – 485ZD04 – 485ZD05 – 485ZD06 – 485ZD 26 – 485ZE13 et 485ZE94 (partiellement), au prix, détaillé ci-dessous par vendeur, conformément aux promesses d'achat signées, auxquelles il faudra ajouter les divers frais (rédaction d'actes, frais de géomètre, indemnités).

Il est également rappelé que ces acquisitions impliquent de décider de ne pas attendre que les conditions suspensives votées par délibération le 05 octobre 2021 et reprises dans les promesses de vente soient remplies :

Ci-dessous les conditions suspensives à lever :

- Que les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation d'un projet de création d'une zone d'activités ou bien d'une zone d'une autre nature (projet mémoriel) soient obtenues de manière définitive et donc purgées de tous recours et droit de retrait administratif.

- Que toutes autres éventuelles autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet qui sera arrêté soient également obtenues de manière définitive (exemple : accès au site, raccordement des réseaux, etc...)
- Que la commune de Carentan-les-Marais confirme sa volonté de se porter acquéreur des biens après réalisation des conditions suspensives ci-dessus précisées.

Vu les montants des promesses de ventes recueillies par la SAFER suivant l'avenant 2 de la convention de mission de concours technique avec la ville de CARENTAN-LES-MARAIS pour le périmètre défini par délibération n°2021.106.01 du 5 octobre 2021 :

<u>Nom vendeur</u>	<u>Parcelles achetées</u>	<u>Surfaces achetées</u>	<u>Prix d'achat (au stade promesse de vente)</u>
GODEFROY Michel	ZE 17 – ZE 75 – ZE 76	65 304m ²	391 824,00 €
LELEDY Hervé et HARIVEL Michel	ZD 27	18 064m ²	90 320 ,00 €
LELEDY Hervé	ZE 72	1 055m ²	6 330,00 €
PICQUENOT Daniel	ZD 04 – ZD 05 –ZD 06	48 628m ²	291 768,00 €
VIOLETTE Daniel	ZD 26	69 727m ²	418 362,00 €
INDIVISION LELEDY	ZE 13 – ZE 94 (partielle)	122 185m ²	733 110,00 €
	TOTAL	324 963m²	1 931 714,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (4 contres : Denis TARDIVEAU, Amélie DAVID, Christian VANDROMME par procuration, Valérie MILLOT par procuration / 6 abstentions : Jeannick SOURDIN, Marie-Agnès HEROUT, Geneviève GUIOC, Anne-Marie DESTRES, Jacky LENOURY, Hervé HOUEL.) Jérôme LEMAITRE et Sylvie LELEDY n'ayant pas pris part au vote :

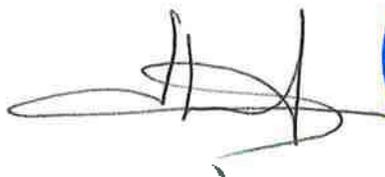
- Approuve l'acquisition des parcelles précitées et ainsi annule les conditions suspensives édictées dans la délibération DCM2022-106.2 du 05 octobre 2021.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux acquisitions des terrains ci-dessus énumérés aux prix indiqués auxquels il faudra rajouter les frais de bornage et d'actes.
- Désigne l'office notarial de Carentan-les-Marais pour la rédaction des actes notariés.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame le 2nde adjointe à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ces acquisitions.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 01 décembre 2022.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR




Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20221201-DCM2022-079-DE
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 06/12/2022

Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 42
Date de convocation : 09.11.2022
Numéro de délibération : DCM2022.080
Date de publication : 01.12.2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022 :

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marion REMILLY, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Raynald AVISSE a donné procuration à Maryse LE GOFF, Bernard DENIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Stéphanie DELAVIER, Valérie MILLOT a donné procuration à Amélie DAVID, Annie PENNEC, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Martine TARDY, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2022 CONCERNANT L'ACQUISITION DE TERRAINS SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-HILAIRE-PETITVILLE :

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de la délibération DCM2022-079 portant sur l'acquisition des parcelles situées sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville et cadastrées 485ZE17 – 485ZE75 – 485ZE76 – 485ZD27 – 485ZE72 – 485ZD04 – 485ZD05 – 485ZD06 – 485ZD 26 – 485ZE13 et

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20221201-DCM2022-080-DE
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 06/12/2022

485ZE94 (partiellement). Il convient de modifier le budget primitif 2022. Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le budget de la manière suivante :

Section d'investissement	
DEPENSES	RECETTES
Article 2111 : achat de terrains : 2 000 000€	Article 1641 : emprunt : 2 000 000€
Total section : + 2 000 000	Total section : + 2 000 000
EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT APRES DM	
DEPENSES	RECETTES
11 284 037.86€	11 284 037.86€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à modifier le budget primitif 2022 pour prévoir ces acquisitions financées par la souscription d'un emprunt.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 01 décembre 2022.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a surname.

Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 09.11.2022
Numéro de délibération : DCM2022.081
Date de publication : 17.11.2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022 :

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marion REMILLY, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Raynald AVISSE a donné procuration à Maryse LE GOFF, Bernard DENIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Stéphanie DELAVIER, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Valérie MILLOT a donné procuration à Amélie DAVID, Annie PENNEC, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Martine TARDY, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

**CESSION D'UNE PARCELLE SITUÉE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-PELLERIN ET CADASTRÉE
534-A-574 D'UNE CONTENANCE DE 152M² :**

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 23 septembre 2022, Madame Marjolaine MARIE, domiciliée 27, rue du grand Ségueville sur la commune déléguée de SAINT-PELLERIN, informe la collectivité de son souhait de faire l'acquisition de la parcelle 534 A N°574 d'une contenance de 152m², située à côté de sa propriété, en vert sur le plan ci-dessous.

Ladite parcelle a été créée dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement communal MG Quentin.

Pour rappel, des échanges entre les propriétaires, établis par actes notariés, ont été actés pour permettre la réalisation du lotissement. Cette petite parcelle reste donc propriété de la Ville.

Sans intérêt manifeste, il est donc proposé d'accepter la cession de cette parcelle au prix des domaines à savoir à 1€ le m².

Considérant l'avis des domaines en date du 17 octobre 2022 évaluant la valeur du bien à 152€.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Décide de la cession de la parcelle précitée au prix de 1€ le m²
- Désigne l'office notarial de Carentan-les-Marais en charge de la rédaction de l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame la 2^{nde} adjointe pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette cession.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 17 novembre 2022.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 09.11.2022
Numéro de délibération : DCM2022.082
Date de publication : 17.11.2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022 :

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marion REMILLY, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Raynald AVISSE a donné procuration à Maryse LE GOFF, Bernard DENIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Stéphanie DELAVIER, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Valérie MILLOT a donné procuration à Amélie DAVID, Annie PENNEC, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Martine TARDY, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

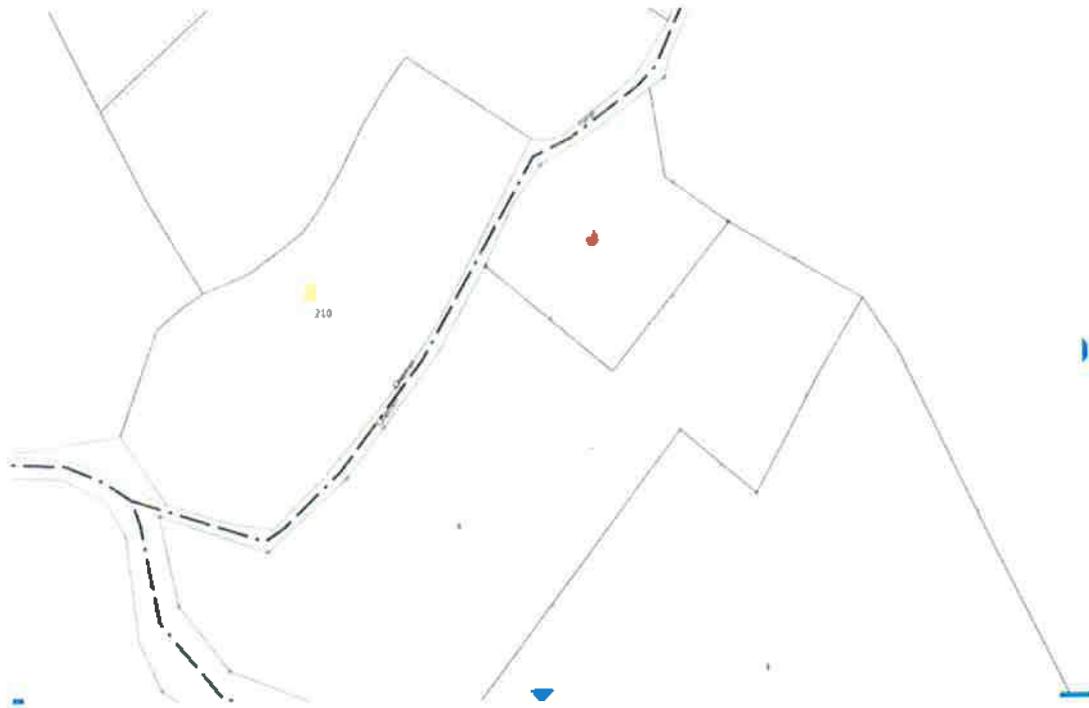
Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CESSION D'UNE PARCELLE AGRICOLE SITUÉE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LES VEYS ET
CADASTRÉE 631-ZE-005 D'UNE CONTENANCE DE 3 461M² :

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 11 octobre 2022, Monsieur Edmond MOULIN, domicilié 23, résidence du vieux chêne à CARENTAN LES MARAIS, informe la collectivité de son souhait de faire l'acquisition de la parcelle agricole cadastrée 631 ZE N°5 (point rouge sur le plan ci-dessous) d'une contenance de 3.461m², située sur la commune déléguée de LES VEYS, à côté de ses propriétés agricoles cadastrées 631 ZE N°3 et 4.

Sans intérêt manifeste et après avoir sollicité l'avis des domaines, il est proposé d'accepter la cession de cette parcelle au prix proposé par Monsieur MOULIN, à savoir à 1.800€ net vendeur.

Considérant l'avis des domaines en date du 17 octobre 2022 évaluant la valeur du bien à 1000€.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Décide de la cession de la parcelle précitée au prix de 1800€ net vendeur.
- Désigne l'office notarial de Carentan-les-Marais en charge de la rédaction de l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame la 2nde adjointe pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette cession.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 17 novembre 2022.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Signature manuscrite de Jean-Pierre Lhonneur et sceau officiel de la commune de Carentan-les-Marais (Manche). Le sceau est circulaire et contient l'écusson de la commune, le nom 'CARENTAN-LES-MARAIS' et 'MANCHE'.

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Signature manuscrite de Xavier Grawitz.

Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 09.11.2022
Numéro de délibération : DCM2022.083
Date de publication : 17.11.2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022 :

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marion REMILLY, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Raynald AVISSE a donné procuration à Maryse LE GOFF, Bernard DENIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Stéphanie DELAVIER, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Valérie MILLOT a donné procuration à Amélie DAVID, Annie PENNEC, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Martine TARDY, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

SITE GLORIA : RACHAT DES PARCELLES A L'EPFN SUITE A LA DEMOLITION DES BÂTIMENTS DE L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL GLORIA CONFORMÉMENT A LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER SIGNÉE LE 24 JUIN 2009 ET A SES AVENANTS :

Monsieur le Maire rappelle que par convention du 24 juin 2009 complétée par des avenants du 2 mai 2016, 12 janvier 2018, 20 octobre 2019 et 25 juin 2021, l'EPFN a réalisé le portage foncier des parcelles de l'ancien site industriel GLORIA en vue d'y accomplir une mission de déconstruction et de dépollution.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20221117-DCM2022-083-2-DE
Date de télétransmission : 02/12/2022
Date de réception préfecture : 02/12/2022

Le site est maintenant prêt à accueillir de nouvelles constructions, la ville peut désormais récupérer la propriété du foncier pour lancer la phase d'aménagement avant de céder les ilots à bâtir à des promoteurs immobiliers.

L'avis des domaines a été rendu le 25 octobre dernier à l'EPFN et peut être utilisé par la Ville de Carentan.

Considérant l'avis des domaines précisant que les conditions contractuelles de ce rachat correspondant à la convention du 24 juin 2009 relative à la constitution d'une réserve foncière entre l'EPF et la commune de Carentan-les-Marais, le service des domaines n'a pas d'observation particulière à formuler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

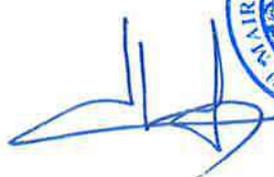
- Confirme les parcelles à acquérir conformément à la convention et à ses avenants précités à savoir :
 - les parcelles SECTION AD N° 348, 374, 375, 378 (23.745m²) acquises de la SCI LES PALMIERS par acte du 27 janvier 2012,
 - la parcelle SECTION AD N°371 (1.853m²) acquise de la SCI DU VIEUX CHENE par acte du 15 décembre 2011,
 - les parcelles SECTION AD N°418, 419, 420 (6.474m²) acquises de la Ville de CARENTAN-LES-MARAIS par acte du 10 novembre 2020,
 - les parcelles SECTION AD N°320, 323 (18m²) acquises de la société NESTLE France par acte du 30 septembre 2021.
- Confirme le prix d'acquisition qui est fixé à 1 818 001€ augmenté des frais qui s'élèvent à 21 044.16€, des coûts d'actualisation pour 101 913.91€ et la T.V.A sur le prix total qui est établie à 388.332.28€.
- Désigne l'office notarial de Carentan-les-Marais, en charge de la rédaction de l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame la 2nde adjointe à signer les documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 17 novembre 2022.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 09.11.2022
Numéro de délibération : DCM2022.083
Date de publication : 17.11.2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022 :

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marion REMILLY, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Raynald AVISSE a donné procuration à Maryse LE GOFF, Bernard DENIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Stéphanie DELAVIER, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Valérie MILLOT a donné procuration à Amélie DAVID, Annie PENNEC, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Martine TARDY, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

SITE GLORIA : RACHAT DES PARCELLES A L'EPFN SUITE A LA DEMOLITION DES BÂTIMENTS DE L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL GLORIA CONFORMÉMENT A LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER SIGNÉE LE 24 JUIN 2009 ET A SES AVENANTS :

Monsieur le Maire rappelle que par convention du 24 juin 2009 complétée par des avenants du 2 mai 2016, 12 janvier 2018, 20 octobre 2019 et 25 juin 2021, l'EPFN a réalisé le portage foncier des parcelles de l'ancien site industriel GLORIA en vue d'y accomplir une mission de déconstruction et de dépollution.

Le site est maintenant prêt à accueillir de nouvelles constructions, la ville peut désormais récupérer la propriété du foncier pour lancer la phase d'aménagement avant de céder les ilots à bâtir à des promoteurs immobiliers.

L'avis des domaines a été rendu le 25 octobre dernier à l'EPFN et peut être utilisé par la Ville de Carentan.

Considérant l'avis des domaines précisant que les conditions contractuelles de ce rachat correspondant à la convention du 24 juin 2009 relative à la constitution d'une réserve foncière entre l'EPF et la commune de Carentan-les-Marais, le service des domaines n'a pas d'observation particulière à formuler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Confirme les parcelles à acquérir conformément à la convention et à ses avenants précités à savoir :
 - les parcelles SECTION AD N° 348, 374, 375,378 (23.745m²) acquises de la SCI LES PALMIERS par acte du 27 janvier 2012,
 - la parcelle SECTION AD N°371 (1.853m²) acquise de la SCI DU VIEUX CHENE par acte du 15 décembre 2011,
 - les parcelles SECTION AD N°418, 419, 420 (6.474m²) acquises de la Ville de CARENTAN-LES-MARAIS par acte du 10 novembre 2020,
 - les parcelles SECTION AD N°320, 323 (18m²) acquises de la société NESTLE France par acte du 30 septembre 2021.
- Confirme le prix d'acquisition qui est fixé à 1 818 001€ augmenté des frais qui s'élèvent à 21 044.16€, des couts d'actualisation pour 101 913.91€ et la T.V.A sur le prix total qui est établie à 388.332.80€.
- Désigne l'office notarial de Carentan-les-Marais, en charge de la rédaction de l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame la 2nde adjointe à signer les documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 17 novembre 2022.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 09.11.2022
Numéro de délibération : DCM2022.084
Date de publication : 17.11.2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022 :

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marion REMILLY, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Raynald AVISSE a donné procuration à Maryse LE GOFF, Bernard DENIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Stéphanie DELAVIER, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Valérie MILLOT a donné procuration à Amélie DAVID, Annie PENNEC, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Martine TARDY, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

AFFECTATION DU PERSONNEL – RÉGIE EAU POTABLE ET EAUX USÉES :

Monsieur le Maire indique que dans un souci d'efficience et de mutualisation, l'organisation des services doit s'adapter.

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la mise à jour des effectifs mis à disposition des services eau potable et eaux usées.

Nom	Fonction	Quotité hebdo AEP	Quotité hebdo EU
DUMAS Antoine	Directeur – ingénieur environnement	35%	35%
FAUNY Karine	Secrétaire – comptable	50%	50%
FONTAINE Laura	Secrétaire – comptable (jusqu'à fin aout)	50%	50%
MARION Marie	Secrétaire comptable (14 Nov-15 déc)	30%	30%
KEITA Jonathan	Responsable technique adjoint	5%	5%
MARION Frédéric	Agent technique/chef d'équipe	45%	45%
PACARY Alexandre	Agent technique	50%	50%
LEPREVOST Antoine	Agent technique	50%	50%
DFI ACROIX Philippe	Agent technique	50%	50%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

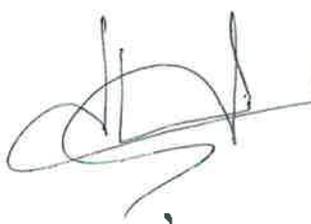
- Approuve la répartition des charges de personnels pour 2022 comme ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 17 novembre 2022.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 09.11.2022
Numéro de délibération : DCM2022.085
Date de publication : 17.11.2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022 :

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marion REMILLY, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Raynald AVISSE a donné procuration à Maryse LE GOFF, Bernard DENIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Stéphanie DELAVIER, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Valérie MILLOT a donné procuration à Amélie DAVID, Annie PENNEC, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Martine TARDY, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

DÉLIBÉRATION SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DANS LE CADRE DES ANIMATIONS DE LA VILLE :

Au vu du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016, fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, exigées par le comptable public, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services denrées, objets divers, ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles, sportives, animations orientées vers les jeunes, les aînés et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, cadeaux offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de mariage, décès, naissance, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Les feux d'artifice, concerts, animations et sonorisations
- Les jouets distribués aux enfants lors des arbres de Noël, les cadeaux aux aînés.
- Le règlement des factures de sociétés et de troupes de spectacles (musical, théâtre, danse, humoristique) et autres frais liés à leur prestation ou contrat.
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées à ces manifestations.
- Locations ou privatisation de lieux permettant l'organisation d'une animation (bateaux, barques, salles, musées).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

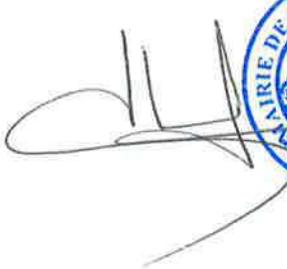
- Approuve la liste des dépenses ci-dessus présentées et qu'elles soient mandatées au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 17 novembre 2022.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 09.11.2022
Numéro de délibération : DCM2022.086
Date de publication : 17.11.2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022 :

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marion REMILLY, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Raynald AVISSE a donné procuration à Maryse LE GOFF, Bernard DENIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Stéphanie DELAVIER, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Valérie MILLOT a donné procuration à Amélie DAVID, Annie PENNEC, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Martine TARDY, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

MODIFICATION DES TARIFS 2022 POUR LE MARCHÉ DE NOËL :

Monsieur LESNÉ, 1^{er} adjoint indique que le marché de Noël 2022 aura lieu dans une structure mutualisée avec le festival « les Égaluantes ». Aussi, les emplacements pour les exposants présents au marché de Noël seront obligatoirement d'un linéaire de deux mètres.

Il y a donc lieu de modifier le tarif du droit de place. Dans le même temps, il est proposé de revoir le tarif des boissons comme suit :

Emplacement :

- Tarif unique de 50 euros les deux mètres linéaires.

Boissons :

- Café : 1,50€
- Chocolat : 2,00€
- Vin chaud : 2,00€
- Jus de fruit, soda, bouteille d'eau : 1,50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Décide des tarifs ci dessus présentés pour le marché de Noël 2022.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 17 novembre 2022.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41
Date de convocation : 09.11.2022
Numéro de délibération : DCM2022.087
Date de publication : 17.11.2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022 :

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marion REMILLY, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Raynald AVISSE a donné procuration à Maryse LE GOFF, Bernard DENIS, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Stéphanie DELAVIER, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Valérie MILLOT a donné procuration à Amélie DAVID, Annie PENNEC, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Martine TARDY, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

OUVERTURE LE DIMANCHE DES MAGASINS DE DÉTAILS NON ALIMENTAIRE :

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur l'ouverture le dimanche des magasins de détail non alimentaire.

Il indique que cette dérogation au repos dominical est accordée par le Maire, le nombre de jours d'ouverture des commerces concernés étant au maximum de 12 et que cette décision doit être prise avant la fin de l'année pour être applicable en 2023.

Pour mémoire, en 2022, le conseil municipal avait retenu cinq dimanches.

Après consultation de l'union commerciale, il est proposé de déroger au repos dominical pour les dates suivantes :

- Dimanche 06 août 2023
- Dimanche 26 novembre 2023
- Dimanche 10 décembre 2023
- Dimanche 17 décembre 2023
- Dimanche 24 décembre 2023
- Dimanche 31 décembre 2023

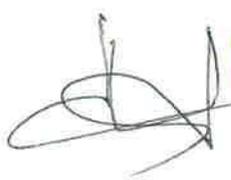
Le Conseil Municipal est donc invité à :

- Donne un avis favorable pour l'ouverture des six dimanches d'ouverture proposés ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 17 novembre 2022.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

